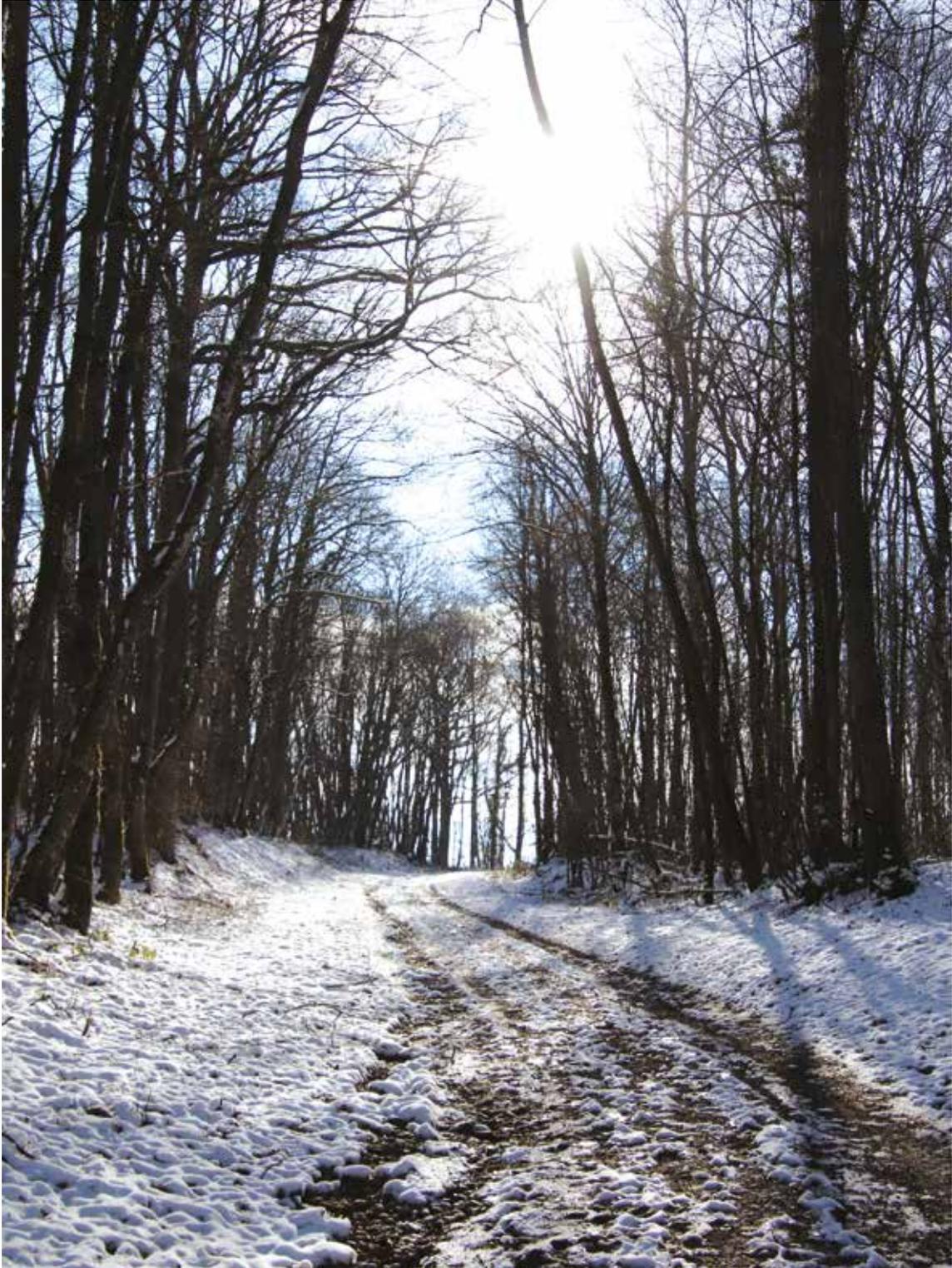


La Selle sur le Bied

BULLETIN
MUNICIPAL 2022





Édito



PASCAL DELION

Chers Selloises et Sellois,

Je tiens, à l'aube de cette nouvelle année, à vous présenter au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux.

2021 aura été encore une année particulière ; en effet, la crise sanitaire perdue, nous isole, et réduit encore temporairement nos libertés individuelles.

Bien que ce début d'année s'annonce quelque peu compliqué, il faut tout de même se tourner vers l'avenir avec optimisme.

Je vous invite à parcourir notre bulletin municipal ; la rédaction de celui-ci représente un gros travail, c'est pourquoi je tiens à remercier la commission « communication » qui chaque année, s'efforce d'étoffer le contenu, d'apporter des informations claires et indispensables, parfois illustrées pour un plaisir partagé.

Certaines manifestations organisées par nos associations ont été partiellement annulées dans un souci de sécurité sanitaire du moment. D'autres ont pu avoir lieu en respectant les nouvelles règles imposées. La participation des Sellois n'est pas toujours au rendez-vous... Je le regrette pour les bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps.

Certes, nous devons encore faire preuve de patience et de prudence, afin de préserver notre santé et protéger les plus fragiles.

De nombreux projets restent à construire et pour réussir ces différents challenges en 2022, l'ensemble du Conseil Municipal restera à votre écoute.

Nos missions toujours tournées vers la préservation de notre cadre de vie, sont de continuer à vous offrir des services innovants et adaptés à vos besoins.

Nous devons aborder cette nouvelle année avec détermination.

L'équipe municipale aurait souhaité vous rencontrer en janvier lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Cependant, en raison des conditions sanitaires et pour respecter les recommandations gouvernementales, cette manifestation ne pourra avoir lieu.

J'espère, comme vous, que l'année 2022 verra le retour à une vie meilleure, propice aux liens familiaux et sociaux.

Je vous renouvelle mes vœux de bonne année et prenez soin de vous.

BONNE LECTURE

L'équipe **LES ADJOINTS**



Denis **BOUBOL**



Michèle **DUMAINE**



Antoine **MORIN**



Françoise **ROBIN**

LES CONSEILLERS



Ginette **BACHELIER**



Christian **NACCACHE**



René **AUTELLET**



Patrick **BOUHIER**



Dominique **CARANOVE**



Régine **CEZEUR**



Anne-Sophie **RAOUL**



Nadège **CAZIER**



Sébastien **GUILLOT**



Angeline **DELLIER**



Julien **FERRIER**



Gilbert **THOMASSET**



Laurent **JATTEAU**



Laëtitia **BRAICHET**

Travaux

LA SELLE SUR LE BIED RÉNOVE, SÉCURISE, AMÉLIORE...

Telle est la mission de la Commune : entretenir ses infrastructures, sécuriser la circulation, contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens :

- ⊙ Les travaux de rénovations de la boulangerie
- ⊙ Les travaux du parking près de l'église
- ⊙ Les travaux d'isolation des bâtiments « L'Uni Verre Selle », Mairie, école et restaurant scolaire : début 2021
- ⊙ Les travaux de la voie de circulation « Bus » près de la micro-crèche
- ⊙ Les travaux d'assainissement des « Hauts de La Selle » busage...

Tous ces aménagements ont généré des désagréments auprès des riverains, et imposé durant un temps, des changements d'habitudes de circulation des automobilistes et usagers.

Une observation est faite concernant l'élagage des haies vives :

Pour permettre la bonne réalisation des travaux, il est demandé à chaque riverain d'entretenir les haies qui longent et empiètent le domaine public.

En l'absence de règle locale ou spécifique, les arbres, arbustes

doivent être plantés à une certaine distance du mur séparatif et respecter une certaine hauteur :

- ⊙ Si votre plantation mesure moins de 2 mètres, vous devez laisser une distance minimale de 0.50 m entre celle-ci et la limite séparative
- ⊙ Si elle dépasse 2 mètres, vous devez prévoir une distance minimale de 2 mètres.

Si votre haie ou vos arbres se trouvent en limite de voirie, vous êtes tenus de couper les branches et les racines qui dépassent sur la voie publique.

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant, et le maire peut vous contraindre à l'abattage ou l'élagage des végétaux s'ils nuisent à la visibilité et à la sécurité routière, ou s'ils entravent le passage.

Les végétaux ne doivent pas toucher les fils conducteurs tels que EDF, France Télécom, l'éclairage public. Tous frais engagés pour l'entretien sont alors à votre charge.

La municipalité compte sur votre diligence et votre compréhension.

VOIRIE HAMEAUX DE LA CHAUME ET JAURONNERIE

Chaque année, le Conseil approuve un budget pour la réfection de la voirie communale.

Lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2020, il a été décidé d'effectuer les « reprises de voirie » dans les hameaux de la Chaume et la Jauronnerie.

Les travaux ont démarré fin août 2021

BUDGET DES TRAVAUX : 114 000.00 €

Bureau d'étude : Sté Inca - St Jean de Braye

Entreprise : Vauvelle - Varennes Changy



La Chaume

BUSAGE DES HAUTS DE LA SELLE ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Depuis des années, le Conseil Municipal travaille sur l'assainissement du secteur des « Hauts de la Selle » qui représente une superficie de 28 hectares environ.



Différentes études ont vu le jour pour le raccordement à l'assainissement collectif, car il s'avère que des eaux usées insuffisamment traitées s'écoulent dans les fossés, et que plusieurs dispositifs individuels fonctionnent mal – Rapport de 2014.

Il fallait dans un premier temps, envisager la collecte des eaux usées brutes sur le hameau, puis leur raccordement sur le réseau existant du bourg pour un traitement sur la station d'épuration.

Outre les travaux titanesques, le raccordement à la station d'épuration actuelle pose problème sur sa capacité à recevoir les abonnés supplémentaires.

Quant à la partie financière de cette proposition, chaque administré se serait vu avec une facture d'assainissement en hausse...

Le curage régulier des fossés, l'entretien des espaces verts, ne suffisent plus. Ces dernières années, des pluies importantes et régulières génèrent des soucis d'inondation dans certaines demeures.

C'est pourquoi, en 2017, une étude hydraulique des « Hauts de la Selle » a été réalisée en avant-projet afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Le projet initial n'étant pas faisable dans son intégralité, la Commune a décidé de faire réaliser une partie des travaux.

Ainsi, fin août 2021, les travaux de busage des fossés des « Hauts de la Selle » ont commencé.

MONTANT DES TRAVAUX :
199 855.00 € HT

Bureau d'étude :
Sté Ecmo - Villemandeur

Entreprise :
Exeau TP - Bouzy la Forêt



Nous remercions les riverains de leurs compréhension et patience.

Nous en avons également profité pour enfouir le réseau fibre optique. Il est aussi important que ce secteur reste boisé.



LA 3CBO VOUS INFORME : Assainissement non collectif : le saviez-vous ?

- ⊙ La mise en conformité de votre installation peut être financée par l'Eco Prêt à Taux Zéro (10 000.00 € à 0% sans condition de ressources, consultez votre banque)
- ⊙ L'intervention d'un professionnel agréé est indispensable pour la vidange des boues, vous pouvez néanmoins surveiller vous-même le niveau de celles-ci à l'aide d'une grande tige implantée verticalement dans la fosse et ainsi faire intervenir le professionnel au bon moment (vidange nécessaire si le niveau de boues atteint 50% de la hauteur totale de la fosse ou 30% pour une filière agréée type microstation)

Pour plus d'information contactez le SPANC au 02 38 95 02 77, par mail à l'adresse spanc@3cbo.fr ou rendez-vous sur le site www.3cbo.fr

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARKING-BUS



Le Conseil Régional, assurant déjà les transports scolaires de nos collègues et lycées, a repris la « Régie Transports » du SIIIS, qui concernait les voyages des primaires et maternelles.

Cependant, les grands bus de 50 passagers ne permettent plus d'accompagner les enfants jusque devant l'école, au fond de l'impasse.

C'est pourquoi, le parking proche de la micro-crèche a dû être réaménagé, en créant une voie spéciale bus, afin de ne pas supprimer des places de stationnement.



Les travaux commencés courant juillet 2021 par l'entreprise Tinet se sont terminés en septembre, pour la rentrée scolaire de 2021/2022.

Il est à noter que les Communes adhérentes au SIIIS ont été également contraintes d'effectuer des travaux d'amélioration sur leur territoire pour ce service.

AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS PARKING DE L'ÉGLISE

Le cœur de bourg s'enrichit d'une activité commerciale, il semblait important d'améliorer l'accès et les places de parking.

Les travaux débutés fin janvier 2021, se sont terminés courant juin pour laisser l'accès à sens unique à des places de véhicules, et vélos.

Une nouvelle signalisation et une modification du feu tricolore de sortie ont été nécessaires, afin que les administrés puissent, en toute sécurité, accéder aux commerces du village.

Cependant, nous déplorons le non-respect de cette nouvelle signalisation et demandons à tous les usagers d'être particulièrement vigilants.

L'entrée de ce parking se fait par la rue de Bourgogne, et non plus devant la boulangerie, la sortie se fait au feu tricolore devant la boulangerie.



Avant travaux



Après travaux

Les échos du Conseil 2021

Comme chaque année le Conseil Municipal intervient dans différents domaines pour le bien-être de nos administrés.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Le premier tour de ces élections eu lieu le dimanche 20 juin 2021 et le second, le dimanche 27 juin 2021.

L'organisation s'est déroulée dans le respect des consignes sanitaires, dans les locaux de la Mairie de La Selle sur le Bied. Moins d'un tiers des électeurs se sont exprimés.

3CBO

Nos délégués, M. Pascal DELION et Mme Michèle DUMAINE, s'activent pour défendre les intérêts de notre Commune auprès de l'intercommunalité, comme chaque année.

Cependant au regard de notre coefficient fiscal, notre dotation s'est vue amputée de 15 000€ au profit de Communes jugées moins favorisées. La 3CBO est intervenue pour le programme de vaccination contre la Covid-19 en début d'année, en collaboration avec nos services.

BUDGET ADMINISTRATIF (AVRIL 2021)

C'est le 10 avril 2021 que les Comptes Administratifs de la Commune Nouvelle de La-Selle-sur-le-Bied ont été approuvés par le Conseil Municipal, ainsi que le Budget Primitif pour l'année 2021, sous la bienveillance du Service de Gestion Comptable de Montar-

gis, la Trésorerie de Courtenay ayant fermé le 31 janvier 2020.

LE PONT PIÉTON HAUTS DE LA SELLE - BOURG

Ce petit pont de bois devenant glissant par temps pluvieux, des bandes antidérapantes ont été installées, afin d'éviter tout accident.

CURAGE DES FOSSÉS DES HAUTS DE LA SELLE

Profitant des travaux de busage des « Hauts de la Selle », la Commune a fait curer les fossés sur 4 km.

Cette action combinée avec les travaux de busage devraient apporter un confort aux habitants.

LA FIBRE À LA SELLE SUR LE BIED

Depuis quelques années, le Département s'engage à mettre à disposition des administrés, la fibre optique.

La Sté Lissé a obtenu le marché, les travaux dans notre secteur ont commencé courant second semestre 2021 pour déployer des kilomètres de fibres.

La voie aérienne par l'utilisation des poteaux existants reste la priorité du marché du Département. Mais lorsque les réseaux sont enterrés, le Département reste à l'écoute pour effectuer ces travaux en bonne intelligence, certes, avec une participation financière de notre Commune.

AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 10 avril 2021, a donné un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle « impasse de Bretagne ».

Les services du Département « Cap Loiret » sont intervenus pour conseiller la « commission jeunesse et sports » sur la faisabilité d'un projet « Aire de jeux », ainsi que le rappel des règles de sécurité.

La Sté Ecmo a été retenue comme bureau d'étude pour continuer ce dossier.

ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 24 novembre 2020, a donné un avis favorable à la réalisation de travaux d'isolation pour les combles de la Mairie, les combles du restaurant « l'Uni Verre Selle », ainsi que le restaurant scolaire.

Ces interventions ont eu lieu durant le 1er semestre 2021.

PROGRAMME VOIRIE TRAVAUX DIVERS

Le budget « Travaux de voirie » a été réalisé pour 2021 sans l'intervention consultative de la 3CBO.

Ce programme mettait en avant l'aménagement du carrefour de « La Chaume » ainsi que la voirie de « La Jauronnerie ».

Le programme 2022 est en cours d'étude.

DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON PARAMÉDICALE

Téléconsultation : Ce service continue à se développer au sein de notre Commune

Les Professionnels de Santé : Marion ROMANO - Diététicienne, Lucie ROUSIER-VERCRUYSSSEN - Sophrologue, Anne-Sophie RAOUL - Coach Santé Bien-Être ont intégré les locaux

Sophrologue : Mme Jacqueline COUTO a quitté la Commune pour d'autres horizons.

LE 14 JUILLET 2021

La météo n'était pas au beau fixe, la commémoration du matin s'est passée sous la pluie, mais une accalmie a permis d'offrir à chacun, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice à la salle polyvalente : première manifestation publique, au plus grand plaisir des administrés.

L'équipe Municipale et l'ensemble de nos agents territoriaux se mobilisent chaque jour pour vous servir au mieux en cette période de crise sanitaire et sociale qui bouleverse toujours nos habitudes et nos priorités.

Daniel PETITPAS est parti pour une retraite courant mars 2021 laissant place à Ludovic DEHAN, toujours accompagné de Fabrice, Xavier, Pierre.

L'année 2021 n'a pas été facile, au vu de la Covid-19 et de la météo, qui n'ont pas permis à nos agents d'entretenir aisément les espaces verts et les trottoirs. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour une sous-traitance extérieure sur certains secteurs de notre territoire.



L'ENVIRONNEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La météo 2021 a créé bien des difficultés d'entretien des espaces verts de notre Commune, et surtout le cimetière.

La Commune a fait appel à une entreprise pour soulager nos agents aux tontes, désherbage...

Certains administrés ont participé à l'entretien de leur devant de maison, et nous les remercions pour leur solidarité car, ce geste régulier contribue ainsi à l'arrêt des produits phytosanitaires.

Cependant, nous déplorons toujours l'existence de débris et objets en tous genres abandon-

nés de-ci et de-là. Tous ces actes d'incivisme peuvent être verbalisés comme le prévoit la loi du 5 mars 2007. Elle confère aux maires la possibilité de sanctionner les personnes qui commettent des infractions mineures ou des incivilités, telles que les dépôts d'ordures, les abandons d'épaves...

Le dépôt sauvage de déchets peut par exemple être puni d'une amende s'élevant à 150 €uros

Respectons la nature et faisons tous ensemble de notre territoire une Commune toujours plus agréable à vivre !

La Commune en chiffres pour 2021

Les Comptes Administratifs 2020 ont été votés lors du Conseil Municipal du 10 avril 2021.

Les Budgets Primitifs de 2021 ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Municipal du 10 avril 2021.

En ressortent les éléments suivants :

BUDGET LOTISSEMENT « LES TRENTES »

Recettes en fonction des ventes de terrain (pas de vente en 2020) :

- a) Compte Administratif 2020 : aucun résultat en fonctionnement et en investissement.
- b) Budget Primitif 2021 Nouvelle Commune : section fonctionnement, un total de 280 838.46€ (Variation de Stocks) et la section investissement pour un total de 280 838.46 € (Variation de Stocks).

BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes générées par les redevances d'assainissement collectif :

- a) Compte Administratif 2020 : excédent de fonctionnement de 185 250.21 € et un excédent d'investissement de 10 503.73 €.
- b) Budget Primitif 2021 : équilibre dépenses et recettes pour la section fonctionnement d'un total de 222 519.00 € et équilibre dépenses et recettes pour la section investissement d'un total de 179 105.00 €.

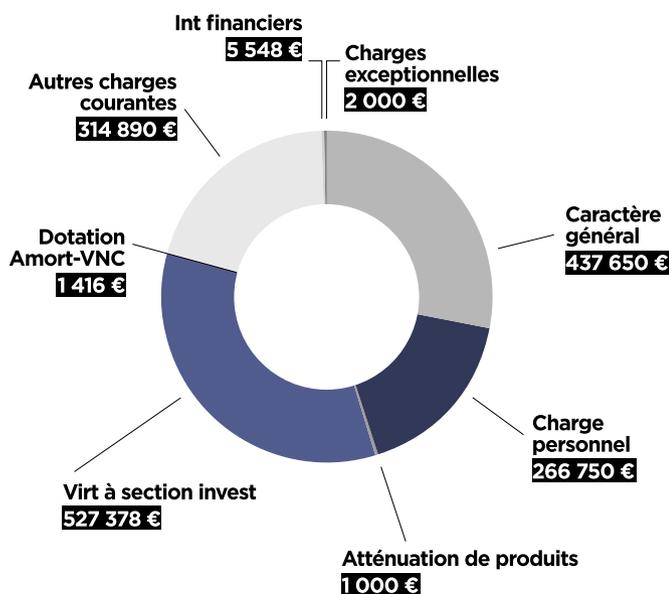
BUDGET COMMUNAL

- a) Compte Administratif 2020 : excédent de fonctionnement de 486 303.12 € et eExcédent d'investissement de 117 534.14 €, lié aux acomptes payés pour les travaux.
- b) Budget Primitif 2021 Nouvelle Commune : équilibre dépenses recettes de la section fonctionnement pour un total de 1 615 26.00 € et équilibre dépenses recette pour la section d'investissement pour 952 915.00 €.

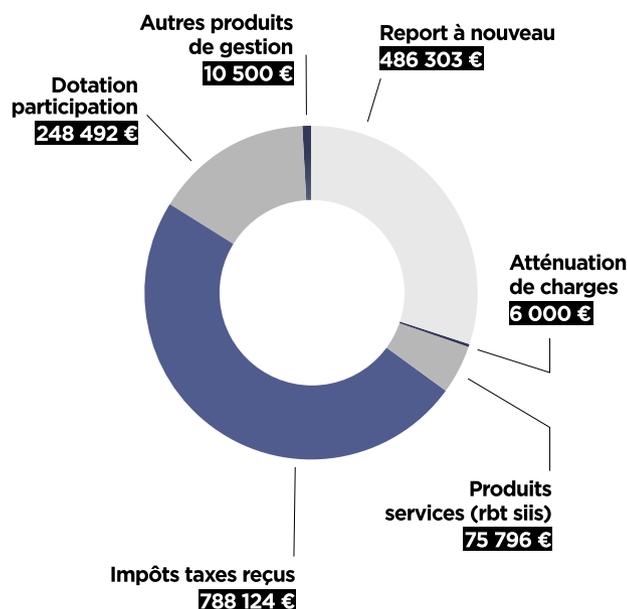
Lors de ce même Conseil, il a été décidé de ne pas augmenter la part communale des taux de la Taxe Foncière : 12,60 %

Selon la réforme gouvernementale sur la suppression de la Taxe d'Habitation, la compensation financière pour les Communes sera faite par le Département qui reverse la part de la Taxe Foncière Bâti (le taux loirétain est de 18,56%).

BP 2021 : FONCTIONNEMENT DÉPENSES



BP 2021 : FONCTIONNEMENT RECETTES



Mairie

18 rue du Limousin
45210 La Selle sur le Bied
Tél. : 02 38 87 30 02
Fax : 02 38 87 32 65
mairie-la-selle-sur-le-bied@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture de la Mairie :
lundi, mardi, jeudi, vendredi
samedi matin de 9h à 12h
mardi et jeudi de 14h à 18h30.

École maternelle et primaire

Directrice Madame SELINGANT :
02 38 87 33 81

Garderie périscolaire, École de la Selle

Mairie de La Selle sur le Bied :
02 38 87 30 02

Halte garderie

Courtenay : 02 38 97 46 73
Ferrières en Gâtinais : 02 38 96 68 88

Collège de Courtenay

47 rue des Rosettes
Principale : Madame BINOCHÉ
Secrétariat : 02 38 97 41 23
Vie scolaire : 02 38 97 23 10

Transports scolaires collèges et lycées

(Mairie de Courtenay)
Permanences les lundis de 10h à 12h
02 38 97 40 46 - STSC45@voila.fr
« Urgence intempéries »,
infos sur la circulation des cars :
www.remi-centrevaldeloire.fr

**Agence postale communale,
Bibliothèque**

Place de l'Île de France
Mardi, mercredi, jeudi et samedi
de 8h30 à 12h - 02 38 92 82 23

Trésor public

15 rue Aristide Briand
45320 Courtenay - 02 38 97 41 13

URGENCES

SAMU.....15

Pompiers.....18
ou d'un portable.....112

Gendarmerie.....17

Hôpital d'Amilly
.....02 38 95 91 11

Centre Anti-Poison
Tours.....02 47 66 85 11

Enfance maltraitée.....119

**TARIFS LOCATION SALLE
POLYVALENTE**

Commune :	160€/ Journée 350€/ Week-end
Hors Commune :	430€/ Journée 510€/ Week-end
Traiteur :	610€

Changement de tarif au 1^{er} janvier 2022.



*Accueil de loisirs
communautaire*

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane propose un accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle, impasse des Landes, tous les mercredis de 7h30 à 18h30 en période scolaire pour les enfants de 3 à 12 ans. Informations complémentaires et inscriptions auprès de la garderie périscolaire de La Selle sur le Bied.

**HORAIRES
DE LA DÉCHETTERIE**

Tél. : 06 75 22 22 46

Des cartes d'accès ont été délivrées. Il est toujours possible de s'en procurer auprès des services de la 3CBO.

	Matin	Après-midi
L	9h - 12h	13h30 - 17h30
M	9h - 12h	13h30 - 17h30
M	9h - 12h	13h30 - 17h30
J	9h - 12h	13h30 - 17h30
V	9h - 12h	13h30 - 17h30
S	9h - 12h	13h30 - 17h30

Fermée dimanches et jours fériés. Il est demandé aux utilisateurs de se présenter avant 11h50 et 17h20 afin de respecter les horaires de fermeture de la déchetterie.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS POUR UNE MODIFICATION OU CONSTRUCTION ?

Tous travaux doivent être déclarés auprès des Services Publics.

Les services municipaux restent à votre disposition et écoute pour tout projet ou questionnement.

VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

<5m² : aucune formalité
<20m² : DP
>20m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON

<5m² : aucune formalité
<20m² : DP
>20m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : DP PORTAIL : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, FENÊTRES DE TOIT : DP

**FAÇADE RAVALEMENT : DP
CRÉATION FENÊTRE : DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED (BÉTON OU BOIS)

Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité

Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou <5m² : aucune formalité

Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou <20m² : DP

Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou >20m² : PC

PISCINE

<10m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

<100m² ouverte : DP

<100m² avec couverture :

<1,80m de haut : DP

>100m² et/ou couverture

>1,80m de haut et/ou local technique

>20m² : PC

GARAGE

<5m² : aucune formalité

<20m² : DP

>20m² : PC

TOIT

Tuiles (réfection de toitures) : DP

Auvent, préau

<5m² : aucune formalité

<20m² : DP

>20m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espaces en espace d'habitation

<5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâtiment

<20m² : DP

Il est impératif, à la fin de vos travaux, de produire la Déclaration d'Achèvement des Travaux - DAT-.

Pour ce faire, le Cerfa 13408*04 accompagnant votre dossier de départ doit être dûment complété et renvoyé en Mairie pour transmission au service Urbanisme.

DP : DÉCLARATION PRÉALABLE

PC : PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPEL DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

JE RESPECTE MES VOISINS, JE RESPECTE MA CAMPAGNE.

Nous remercions la Commune de La Selle en Hermy pour sa collaboration au rappel des règles de bonne conduite :

Le problème du civisme se retrouve partout

Nous complétons : « Je peux faire du bruit » : horaire pour le dimanche et jours fériés

« La vitesse sur nos routes » : et à quoi bon faire de notre véhicule une boîte de nuit sous les fenêtres des administrés...

Je peux faire du bruit :

Du lundi au vendredi de :
De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Le samedi de :
De 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche de :
De 10h à 12h

Et si je ne tonds pas le dimanche, c'est encore bien mieux. Une tondeuse s'entend à plus de 300m. Et si elle est un peu usée, elle s'entend à plus d'un kilomètre.



Les trottoirs et les fossés :

Je suis tenu d'entretenir au droit de ma façade, les bas-côtés, les fossés et les busages, sur une largeur égale à celle du trottoir ou de la banquette. En hiver, je suis également tenu de dégager la neige et le verglas au droit de ma façade.



Stationnement gênant :

P Quand je dépose mes enfants à l'école, quand j'attends le bus scolaire aux différents arrêts de la commune, quand je vais acheter du pain, ... même si je ne reste que quelques instants, je me gare correctement.



Les colonnes de tri sélectif :

"Les colonnes de tri sont nos amies. Les salir est interdit".

Aujourd'hui les amendes sont de 135€ pour les dépôts sauvages. Demain, grâce à la loi #antigasillage, elles passeront à 1500€ et les véhicules des auteurs seront immobilisés.



Les feux :



Les feux dit de plein air sont interdits par arrêté préfectoral. Il peut vous en coûter jusqu'à 450€.

Des déchetteries sont à votre disposition, ou encore, vous pouvez faire du compost pour votre jardin.

La vitesse sur nos routes :

Dans mon village il y a des habitants, une école et des commerces. Alors je roule doucement.



Les végétaux & taille de haies

Si j'ai une haie, je dois veiller à ce qu'elle ne déborde pas sur le domaine public, qu'elle ne dépasse pas une hauteur de deux mètres et qu'elle n'empiète pas chez mon voisin.

Il en est de même pour les arbres. Et surtout je fais attention que les branches ne touchent pas les lignes téléphoniques et électriques.

Je peux me renseigner sur les exigences ENEDIS



Les animaux :

Selon l'article R1336-5 du Code de la Santé publique, les aboiements de nos chers toutous peuvent nuire à la tranquillité du voisinage. Alors je fais attention.



Quand je le promène aux abords des habitations ou sur un trottoir, je ramasse les déjections et je les mets à la poubelle chez moi.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent être impérativement déclarés en mairie.

Le non respect des obligations de leur propriétaire peut entraîner des amendes allant de 150€ à 15 000€.



Il est aussi important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme, au moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

**PUBLIÉ PAR
LA MAIRIE DE
LA SELLE EN
HERMOY**

La fibre optique, pourquoi ?

La définition de fibre optique désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information sur les réseaux informatiques. Elle offre un débit d'information important et peut servir de support à un réseau par lequel transitent aussi bien la télévision, le téléphone, les données informatiques, la visioconférence.

Le déploiement de la fibre optique va plus loin puisque les fournisseurs d'accès à internet l'utilisent pour relier les foyers à internet. Le Département du Loiret a mis en place plusieurs initiatives pour déployer cette nouvelle technologie sur son territoire, en particulier dans les Communes où les opérateurs privés ne comptaient pas déployer de réseau sur leur fonds propres.

Médialys, le premier projet de réseau public a été créé via une délégation de service public en 2004. Elle visait à permettre à tous les particuliers et à tous les professionnels de disposer un accès Haut Débit.

Lysséo est le deuxième projet de réseau, créé via une seconde délégation de service public en 2014.

Ces deux projets se complètent et visent la couverture de 85 000 foyers de 40 Communes fin 2021.

Une troisième délégation de service public a été attribuée en janvier 2020, signée entre

le Conseil Départemental du Loiret et SFR FTTH afin de généraliser la fibre sur tout le territoire d'ici la fin 2022 : 262 Communes, soit 121 300 foyers, entreprises et établissements publics

L'objectif est de généraliser la fibre au plus tard fin 2022.



Actuellement, les travaux sont en cours sur notre territoire.

Mais une question revient souvent : à quand la fibre chez soi, et quelles seront les démarches ?

Le Département a mis en place un site dédié qui permet de répondre à la plupart des questions et de suivre le déploiement de la fibre <https://lysseo.fr/>

Par ailleurs, une réunion d'information sera organisée afin d'informer les usagers sur la mise en place.

Le Département amène la fibre devant nos portes, mais de la porte au salon, chacun devra se rapprocher de son opérateur.

CLAUSE RGPD

Afin de respecter la réglementation sur la protection des données personnelles, les informations relatives à l'état civil ne peuvent être diffusées dans le bulletin municipal, que si les personnes concernées ou leurs représentants ont donné leur accord.

Afin de simplifier les démarches, vous pouvez donner votre accord au moment de l'établissement de l'acte pour les mariages et les naissances.

Concernant les décès, les ayants droits de la personne décédée peuvent faire part, par mail ou courrier, de leur volonté de publier le décès de leur proche dans le bulletin municipal.

ETAT-CIVIL

(au 21 décembre 2021)

NAISSANCES

Camille MANTIA le 23 avril

Naëla GERBERON le 19 novembre

MARIAGES

Franck VOGEL
et Julie VAURY le 23 janvier

David REBOUR
et Laetitia VALLETTE le 5 juin

Christian VERNOIS
et Sylvie BOURGOIN le 31 juillet

Nicolas BONNARD
et Bernadette MELLOTT le 11 septembre

DÉCÈS

Huguette LAMIOT veuve CARLIER le 28 février

Jacques DHUIVONROUX le 20 mars

Mauricette LABRE veuve CAZIER le 22 avril

Joël QUELLERY le 30 mai

Paul DUTHOIT le 25 juillet

Vincent CLEMENTE le 10 août

Jean-Louis LATREILLE le 30 août

Fernande MATHIEU veuve BASDEVANT
le 25 septembre

Bernard ANCEAU le 29 septembre

Alain DEKKER le 6 décembre 2021



MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés durant la saison 2008-2009, qui ont concerné 173 personnes et occasionné 91 hospitalisations.

Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.

En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **15** (Samu).

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé



APPLICATION GRATUITE

- 1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur app.panneaupocket.com

LA MAIRIE SE RAPPROCHE DE SES HABITANTS GRACE A L'APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones, tablettes et PC.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la Commune. Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, événements de la vie quotidienne et manifestations..., depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent

connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation privilégiés.

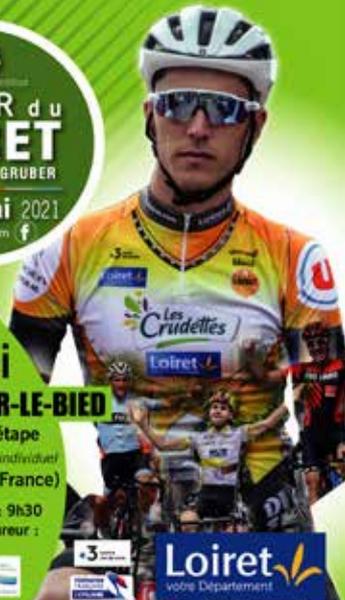
L'application est aujourd'hui utilisée par plus de 7200 entités (Gendarmerie, Communes, EPCI...). Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

CYCLISME

LE TOUR DU LOIRET CONTRE LA MONTRE À LA SELLE SUR LE BIED

La Selle sur le Bied a accueilli en ce dimanche 16 mai 2021 la 3^e étape «Contre-la-montre».

Le départ s'est fait de la salle polyvalente et l'arrivée Place Ile de France, pour 13,7 km de course dans nos campagnes.



42^e TOUR du LOIRET
Souvenir Roland GRUBER
14-16 mai 2021
www.tourduloiret.com

Dimanche 16 mai
LA SELLE SUR LE BIED
accueille la 3^{ème} étape
Contre-la-montre individuel
(Place de l'île de France)

- Départ 1er coureur : 9h30
- Arrivée dernier coureur : 11h57

Loiret votre Département



EN CAS D'INCIDENTS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE, QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Signaler à Enedis toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés, etc.)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

Signaler toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) :
09 726 750 - N° de département

Suivez en temps réel le dépannage sur votre commune sur l'application Enedis à mes côtés

Disponible sur l'AppStore et Google Play www.enedis.fr



Méthanisation : que d'histoire(s) !

Deux grands projets de méthaniseurs déchirent actuellement l'opinion sur la Commune voisine de Griselles... et notre Conseil Municipal du 10 avril dernier a émis un avis favorable au « plan d'épandage » des digestats (produits digérés par la méthanisation) sur le territoire communal, tel que présenté dans le dossier relatif à l'une de ces futures créations d'unité de méthanisation (un exemplaire de ce document a été mis à disposition du public en Mairie).

Un peu d'Histoire pour comprendre l'évolution de cette possibilité de production d'énergie renouvelable :

Il est bien connu de nos anciens que le tas de fumier dans la cour de ferme produit de la chaleur et des gaz combustibles. Le premier à avoir élaboré un procédé pratique pour récupérer ce gaz s'appelait Marcel Isman, ingénieur agronome et professeur de Génie rural. Avec son collègue Gilbert Ducellier, ils déposent le brevet qui porte leur nom et conçoivent un digesteur opérationnel à l'Institut Agricole d'Algérie de Maison-Carrée. Cette école où ils sont enseignants sera autonome en énergie durant la deuxième guerre mondiale.

Dès 1945, Isman et Ducellier mettent au point la compression du « gaz de fumier », ainsi que son épuration simple et économique par lavage à

l'eau, avec élimination de la totalité de l'hydrogène sulfuré et de la presque totalité du gaz carbonique, le débarrassant ainsi de l'effet corrosif et de la mauvaise odeur.

En 1946, Marcel Isman réussit à équiper un premier tracteur au gaz de fumier. Des milliers d'installations voient le jour. Malheureusement, l'instauration du carburant agricole détaxé en 1956 plongera l'intégralité de notre agriculture dans une dépendance totale vis-à-vis d'une énergie non seulement fossile, mais qui plus est d'origine extra-européenne !

Suite aux chocs pétroliers des années 70, Marcel Isman est rappelé d'urgence et reprend son bâton de pèlerin. Des centaines d'installations de gaz de fumier s'installent partout en France, dont une station de trois cuves au centre d'expérimentation de l'Institut technique des céréales et des fourrages (ITCF de Boigneville dans l'Essonne), et une autre à la ferme de l'Institut National Agronomique de Grignon. Les moteurs diesel agricoles s'adaptent au méthane en bloquant simplement les pompes d'injection au débit mini pour assurer l'allumage.

Une fois encore, le retour au faible coût des énergies fossiles aura raison des efforts et du travail de nos agriculteurs...

Aujourd'hui, la prise de conscience de l'incidence du carbone fossile sur le dérèglement climatique fait évoluer les politiques publiques. La loi sur la transition énergétique de 2010 et l'enjeu environnemental incitent à la production de méthane « vert ». L'augmentation du prix de rachat du gaz épuré favorise les investissements en vue de l'injection directe dans le réseau. C'est la raison pour laquelle les deux projets voisins se situent à proximité immédiate de la canalisation Gaz de France.

L'avance considérable prise par nos voisins allemands en matière de production de biogaz d'origine agricole prouve s'il en était besoin que l'impact environnemental est très bien accepté par les riverains. Elle masque néanmoins une dérive très discutable : l'utilisation de terres agricoles à des fins énergétiques.

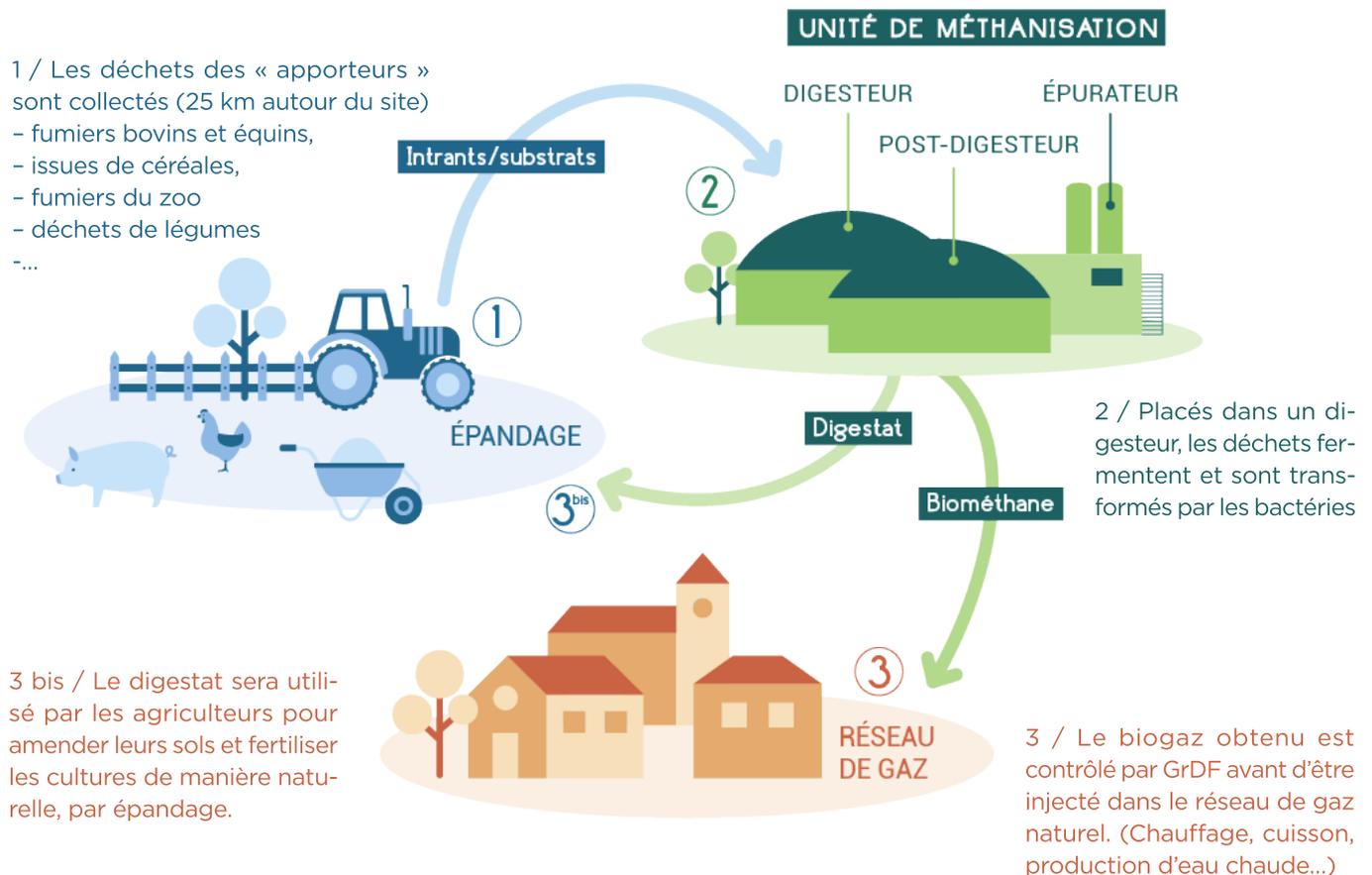
C'est la raison pour laquelle le décret français 2016-929 fixe à 15% le seuil maximal des cultures alimentaires et énergétiques cultivées à titre principal et incorporées dans les digesteurs. Le chiffre de 15% n'est pas déterminé au hasard, c'était la part consacrée à l'alimentation des bêtes de travail au début du 20ème siècle, au temps de la traction animale.

Les méthaniseurs de Griselles seront principalement alimentés en déchets végétaux et en cultures intermédiaires, en particulier le seigle. Cette céréale rustique ne nécessite ni engrais ni traitement phytosanitaire et maintient une couverture végétale permanente, ce qui évite le recours au glyphosate.

Les cultures intermédiaires protègent les terres en hiver contre le lessivage des sols, et participent de l'agriculture dite de conservation. Le digestat résultant du processus de méthanisation est un engrais naturel, une alternative aux engrais chimiques de synthèse, dont la fabrication est très coûteuse en énergie.

Comme l'affirmait devant l'Académie d'Agriculture de France, le 28 février 1979, notre dynamique professeur septuagénaire : « l'installation de production de biométhane, outre l'importance de l'énergie fournie, donne aux matières fermentées une qualité d'engrais supérieure, et réalise une épuration efficace d'effluents ».

René AUTELLET



Quand Du Guesclin achetait la forteresse de la Selle sur le Bied

Bertrand Du Guesclin, connétable de France est, avec Jeanne d'Arc, l'une des grandes figures de la Guerre de Cent Ans. Son nom est associé au rétablissement de la situation militaire du roi de France après les désastres (Crécy, Poitiers...). Il s'illustre au service de Charles V dans les années 1360 et parvient en particulier à débarrasser le royaume des « Grandes Compagnies », ces bandes de mercenaires au service du roi devenues inutiles après le rétablissement de la paix et qui écumaient le pays. Jeanne d'Arc, elle, interviendra, de manière décisive dans la phase finale du conflit. La place de « La Pucelle » demeure dans la mémoire nationale. Celle de Du Guesclin est aujourd'hui plus incertaine. Pourtant à l'époque un honneur exceptionnel lui avait été réservé : à sa mort, reposer à Saint Denis dans la nécropole royale.

Les archives conservent un document qui montre que le connétable de Charles V intervint dans le Gâtinais. La région souffrit beaucoup de la Guerre de Cent ans. Surtout dans les villages qui n'étaient pas protégés par des enceintes.

Depuis les années 1340 jusqu'aux années 1360, la Guerre de Cent Ans ruine une première fois le Gâtinais. Édouard III, roi des anglais, a opté pour une guerre de pillages. Les destructions et rançonnements étaient notamment menés par Robert Knowles, dit Canolle, chef militaire anglais. C'est lui qui aurait dévasté le château des Courtenay à Chantecocq après s'y être installé quelque temps.

Après la reconquête de Charles V et la paix de Brétigny en 1360, des arrière-gardes des bandes de mercenaires de Robert Knowles subsistaient dans la région et continuaient leurs exactions. Afin d'en débarrasser le pays, Guérin de Filemin, un seigneur chargé de l'administration de la forêt de Montargis, fit appel à Bertrand du Guesclin, connétable de France. Du Guesclin, qui n'était pas seulement un homme de guerre d'exception

mais également un habile politique et administrateur, ne négligeait aucun moyen pour parvenir à ses fins. Pour le compte du roi, Il racheta aux mercenaires les forteresses de La Selle sur le Bied et de Chatenoy (près de Lorris) pour « deux mille et deux cent francs d'or ». C'était le 14 juillet 1364.

Un morceau de parchemin d'époque publié par la revue de Bretagne en 1888 en témoigne.

1364, 14 juillet. — Sachent tuit que nous Bertran du Guesclin, conte de Longueville, chambellan du Roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de nostre amé Adam Nicolas, bourgeois de Nemoux, commis de par le Roy nostredit seigneur à recevoir deux mille et deux centz franz d'or, que nous avons paieez et prestez du nostre pour la composition et achat faiz des forteresses de Chastenzay et de la Selle sur le Biez en Gastinois (2),

la somme de deux centz franz d'or, en deduccion de ladicté somme de deux mil et deux centz franz d'or à nous deux pour la cause dessusdicté. De laquelle somme de deux centz franz dessus-diz nous nous tenons pour contemps et bien paieez, et en quictons et clamons quicte ledit Adam... En tesmoing de ce nous avons fait mettre à ces lettres le propre seel duquel nous usons, qui furent faictes et données le XIII^e jour du mois de juillet, l'an de grace mil CCC LXIII.

(Original en parchemin, scellé sur simple queue d'un petit sceau en cire rouge, dont il ne reste que la moitié supérieure.)

Chartes inédites de Bertrand Du Guesclin 1364-1380. La revue de Bretagne et de Vendée -numéro de 1888.

LES FLAVIGNY, SEIGNEURS DE LA SELLE SUR LE BIED À L'ÉPOQUE DE DU GUESCLIN

Avant d'être occupée, la forteresse de la Selle sur le Bied, qui se dressait approximativement sur l'emplacement du château actuel était propriété de la famille de Flavigny. L'ayant récupérée grâce à Du Gesclin, le roi la restitua à ses anciens propriétaires.



Gisant de Duguesclin à Saint Denis

Le texte de cette faveur de Charles V, à Huguenin de Flavigny, seigneur de La Selle sur le Bied, et qui bénéficia aussi à Jehan de Saint-Phalle, sénéchal de Courtenay, datée de 1365, est aux Archives Nationales et dit la chose suivante (en résumé) :

Pendant un épisode précédent de la guerre, Huguenin de Flavigny et Jehan de Saint-Phalle avaient eu un différend avec un certain Symon de Sainte-Croix, lequel, fait prisonnier, s'était engagé à se présenter en procès à jour et lieu prescrit. Huguenin, occupé à autre chose, ne s'y serait pas présenté, et aurait supposé que Symon ne s'y était pas présenté non plus. Il était reproché à ce Symon d'avoir fait prisonnier Huguenin «au temps où son fort (le château de La Celle) était aux mains des ennemis». Un accord avait finalement réglé l'affaire, moyennant le versement par Symon d'une certaine somme. Et cela aurait dû en rester là. Mais le procureur de Sens s'était emparé de l'affaire; il lui paraissait

possible que des poursuites soient menées à l'encontre de Huguenin de Flavigny et Jehan de Saint-Phalle... En considération des services rendus et de son souci de maintenir la bonne entente dans le royaume, le roi Charles V les avait alors «quittés, remis et pardonnés», leur rendant leur réputation, et leurs biens.

On voit que pendant l'interminable Guerre de Cent Ans il n'y eut pas seulement affrontement des rois et de leurs troupes mais que les féodaux grands et petits profitèrent de la situation pour régler d'innombrables conflits...

Au début du 15ème siècle, les Flavigny étaient toujours seigneurs de la Selle sur le Bied et bien vus du roi. Giles de Flavigny était alors ce seigneur.

Roland VOUETTE



MATERNELLE

Émilie LACAILLE.....PS/GS
Véronique GRIMAUT.....PS/MS
Solenne QUINTEIRO.....GS/CP

Les ATSEM :

Christine AYME, Agnès DOERLER
dans le secteur « maternelle » 02 38 87 33 81

PRIMAIRE

Delphine VALLET-FRAUDIN.....CP/CE1
Nadine SELINGANT.....CM1
(directrice)
Maxime MARIE
(chaque vendredi et un jeudi sur 3)
Marine CAMELLE.....CE2
Julie GERAUD.....CM2
dans le secteur « au fond de l'impasse »
Tél : 02 38 87 32 99
(téléphone de la direction de l'école)
(répondeur sur le temps de classe)
Roxanne CROIZECE1
dans le secteur « proche de la Mairie »
Tél : 02 38 87 32 39

LES HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30

La directrice reçoit les parents qui le souhaitent, sur rendez-vous, les jours de décharge administrative : le vendredi dans son bureau, au fond de l'impasse. Il est préférable de joindre l'école par le biais de la boîte mail ec-la-selle-sur-le-bied@ac-orleans-tours.fr

Inscriptions rentrée 2022

Les inscriptions pour les enfants nés en 2019 se feront :

Vendredi 25 mars & vendredi 29 avril 2022,

Vendredi 6 mai 2022

Une inscription administrative se fera à la Mairie de votre Commune ; elle permettra l'inscription pédagogique auprès de la directrice.

Documents à apporter pour l'inscription :

- ⊙ Le carnet de santé
- ⊙ Un justificatif de domicile
- ⊙ Le livret de famille
- ⊙ Une photocopie du jugement en cas de séparation

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Tous les matins de 7h30 à 8h50 et tous les soirs de 16h30 à 18h30.

COMMUNES APPARTENANT AU SIIS :

Courtemaux, Louzouer, La Chapelle-Saint-Sépulcre, Mérinville, Pers-en-Gâtinais, La Selle sur le Bied, Thorailles

Protocole sanitaire

Depuis mars 2020, les habitudes des élèves sont bouleversées.

Les enfants -à partir du CP- et les enseignantes viennent en classe en portant un masque.

Un protocole sanitaire est à respecter au sein de notre établissement : les gestes barrières sont appliqués rigoureusement...



THEME DE NOTRE PROJET SCOLAIRE :

Protégeons notre environnement...

Activités du SIIS 2021

Président : Monsieur Denis BOUBOL, 1er Adjoint de La Selle sur le Bied

Vice Président : Monsieur Jean-Pierre DOZIER, Adjoint au Maire de La Chapelle-Saint-Sépulcre

COMMUNES ADHÉRENTES

La Selle sur le Bied, Louzouer, La Chapelle-Saint-Sépulcre, Courtemaux, Mérinville, Pers-en-Gâtinais, Thorailles.

INTERVENTIONS DU SIIS

Depuis quelques années, une baisse du nombre d'élèves est constatée, pour la rentrée 2021/2022, nous avons encore réussi à conserver nos 8 classes. Rappelons que la dernière classe supprimée selon la décision de l'Inspection Académique date de la rentrée 2017/2018.

Le SIIS finance des activités obligatoires de l'Education Nationale telle que la piscine et la musique.

RYTHMES SCOLAIRES

Le rythme scolaire -depuis la rentrée 2018/2019- est à 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30.

NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS

172
ÉLÈVES

PS/MS : 20

PS/GS : 16

GS/CP : 16

CP/CE1 : 26

CE1 : 24

LE BUDGET 2021 PRÉVISIONNEL

voté par le Comité Syndical le 18 mars 2021.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La Garderie Périscolaire a de plus en plus d'adeptes, et Mme Nathalie BACHELIER -responsable- informe qu'une vingtaine d'enfants par jour, bénéficie de ce service.

Depuis septembre 2020, le tarif appliqué est de **2.50 €** de l'heure commencée.

RESTAURANT SCOLAIRE

M. Christophe GOIS propose, en deux services, de délicieux repas à 130 élèves.

Le prix du repas demandé aux familles ne représente que **4.05 €uros** pour l'année scolaire 2021/2022, le prix de revient d'un repas s'élève à **7,65 €**. Le financement de la différence est assuré par les communes adhérentes.

Le restaurant scolaire est aussi un lieu de détente et nous déplorons, régulièrement, certaines attitudes peu respectueuses à l'égard des agents et des camarades.

CE2 : 20

CM1 : 23

CM2 : 27

TRANSPORTS SCOLAIRES ORGANISÉS PAR LA RÉGION

M. Daniel PETITPAS a fait valoir ses droits à la retraite en mars 2021 et Mme Marie-Christine COURTEILLE en septembre 2021.

Depuis septembre 2021, le service de ramassage scolaire est assuré par la Région Centre.

Ce transport est désormais régi par le Syndicat du Secteur Scolaire de Courtenay comme pour le collège et les lycées (Transports Rémi).

L'inscription aux transports scolaires sur le site remi-centrevaldeloire.fr a permis de mieux organiser et optimiser ce service.

Nous rappelons aux élèves de respecter aussi les consignes d'usage, pour la sécurité de tous.

LES POTINS DU SIIS

Les élèves de CM2 ont reçu les traditionnels dictionnaires en juin 2021.

Rentrée 2021/2022 : la distanciation est toujours de rigueur : continuons à procéder aux gestes barrières, afin de lutter tous ensemble contre la Covid 19.

Le bien-être de l'enfant est toujours le maître mot du SIIS, et, chaque Commune adhérente participe à la réalisation de tous ces projets. La prise en charge, par le SIIS, de ces frais engendre également des dépenses supplémentaires dans chaque budget communal.

Une rentrée plutôt sereine

Une rentrée masquée, mais plutôt sereine malgré le protocole sanitaire imposé par les différents ministères.

Tous les élèves et leurs encadrants, ainsi que les enseignants se sont retrouvés en présentiel dans l'espoir d'une continuité durable !

Les effectifs de l'école sont en baisse, de 178 élèves en 2020/2021 nous passons à 172 élèves au 1er septembre 2021.

Pour seconder l'équipe enseignante, le SIIS met à disposition du personnel, soit 2 ATSEM, Mmes Christine AYMÉ et Agnès DOERLER.

Le service garderie, animé par Mme Nathalie BACHELIER et M. Mathieu JULLY, est disponible le matin à partir de 7h30 et le soir après l'école jusqu'à 18h30.

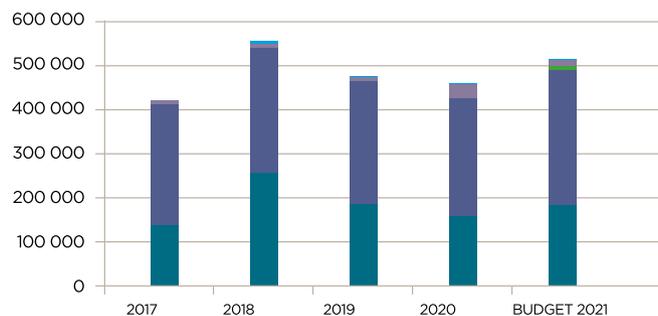
L'équipe du service restauration, géré par M. Christophe GOIS et Mme Nathalie LEBRET, assure les repas quatre jours par semaine.

M. Christophe GOIS étudie la possibilité de s'approvisionner en produits « bio » auprès de la légumerie centrale initiée par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), située à CHATEAU-RENARD.

Budget SIIS comparatif

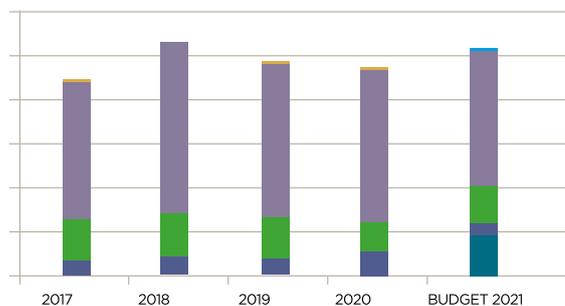
SIIS FONCTIONNEMENT

DÉPENSES



■ Charges exceptionnelles | ■ Autres charges courantes
■ Virt à section invest | ■ Charges personnel | ■ Caractère général

RECETTES



■ Produits exceptionnels | ■ Autres produits de gestion
■ Dotation participation | ■ Produits des services
■ Atténuation de charges | ■ Report à nouveau

RÉSULTATS

Budget SIIS Fonctionnement	2017	2018	2019	2020	BUDGET 2021
Dépenses	425 562,94	551 187,66	474 507,82	461 382,94	517 610,00
Recettes	449 388,63	529 558,61	482 047,59	476 862,18	517,610,00
Résultat	23 825,69	-21 629,05	7 539,77	15 479,24	0,00
Résultat Cumulés	56 301,94	34 672,89	42 212,66	57 691,90	34 672,89



L'AIDE À DOMICILE

L'Aide à Domicile Auprès des Personnes âgées de COURTENAY a été créée en 1973. Dès sa création, l'ADAPA s'est donné comme objectif de permettre à toute personne qui en exprime le besoin, quel que soit son âge, son handicap ou sa situation de famille, et qui a fait le choix de vivre à domicile, de réaliser sa volonté en lui garantissant :

- ⊗ Une autonomie la plus large possible
- ⊗ Une existence digne
- ⊗ Un accompagnement même jusqu'au terme de sa vie
- ⊗ Le respect de son intimité

L'ADAPA travaille en partenariat avec de nombreux acteurs sociaux et médico-sociaux locaux, départementaux et nationaux pour proposer un accompagnement de qualité.

Les prestations proposées vont des actes essentiels et activités de la vie quotidienne (aide à la toilette, préparation et aide à la prise de repas, entretien courant du logement), à la vie sociale relationnelle (démarches administratives courantes, courses, promenades), service portage repas et téléassistance à domicile, accompagnement aux transports.

L'ADAPA s'engage à une prise en charge rapide (dans l'urgence si besoin) de façon professionnelle.

Pour plus de renseignements, contacter ADAPA : 02 38 97 41 14 ou association@adapacourtenay.fr

GÂTINAIS EMPLOI

Pour votre maison, votre entreprise ou votre collectivité.

Gâtinais emploi vous apporte une aide pour :

- ⊗ Ménage, nettoyage, repassage, lavage des vitres
- ⊗ Entretien intérieur et extérieur
- ⊗ Tonte, désherbage, bêchage, taille, ...
- ⊗ Garde d'enfants de plus de 3 ans
- ⊗ Préparation de repas
- ⊗ Manutention
- ⊗ Petit bricolage
- ⊗ Aide au déménagement ou au rangement
- ⊗ Inventaire
- ⊗ Etc.....

Pour les particuliers, certaines de ces prestations ouvrent droit à des avantages fiscaux selon la réglementation en vigueur.

Pour les entreprises et les collectivités, il nous est possible de pallier vos manques de personnels malades ou en vacances, ainsi qu'à vos surcroîts de travail. Nous sommes aussi en mesure de vous fournir de la main d'œuvre pour répondre à vos clauses d'insertion.

Gâtinais emploi est une Association loi 1901, sans but lucratif.

Nous mettons à votre disposition du personnel (uniquement la main d'œuvre).

Adhésion : 15 € pour les particuliers et 17 € pour les autres catégories de clients.

Nous vous communiquons notre tarif sur demande.

Nous intervenons sur la totalité des anciens cantons de Ferrières et de Courtenay.

D'autre part, nous recrutons des personnes en recherche d'emploi sur ce même secteur.

Un moyen de locomotion est indispensable.



Des missions de travail vous seront proposées et parallèlement vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé afin de favoriser votre retour à l'emploi ou à la formation.

Des ateliers thématiques pourront aussi vous être conseillés.

Rémunération égale au SMIC + 10 % de congés payés.

Gâtinais emploi
1 rue Jean-Jacquemain
45210 Ferrières en Gâtinais
Tél : 02 38 96 69 06
Mail : gatinais.emploi@orange.fr
Site : www.gatinais-emploi.fr

LE GÂTINAIS



LE
Gâtinais
IL VOUS PLAÎT



Rezo Pouce évolue et devient à présent une plateforme de covoiturage accessible sur ordinateur ou via l'appli Rezo Pouce.

Que vous soyez conducteur ou passager, publiez vos trajets réguliers ou ponctuels pour covoiturer sans limites !

CONDUCTEURS : Vous souhaitez covoiturer régulièrement ? N'hésitez pas, publiez vos trajets réguliers ou ponctuels en renseignant vos horaires et lieux de départ et d'arrivée. Une personne souhaitant effectuer le même trajet pourra entrer en contact avec vous via l'appli et ainsi vous proposer de covoiturer. Si le trajet devient régulier une participation du passager aux frais de carburant est possible.

PASSAGERS : Vous n'avez pas de solution de transport et vous devez vous rendre dans quelques jours à Montargis, à Orléans ou dans une Commune proche de chez vous ? Effectuez votre demande de trajet via la plateforme de covoiturage Rezo Pouce. Un conducteur pourra ainsi visualiser votre demande et vous contacter pour vous proposer de partager son véhicule gratuitement.

Évidemment, vous avez toujours la possibilité de pratiquer l'autostop « classique », sans prise de rendez-vous, en vous positionnant sous un panneau Rezo Pouce avec une fiche destination. Rejoignez la communauté Rezo Pouce et partagez plus qu'un trajet !

Inscrivez-vous sur :

www.rezopouce.fr

ou téléchargez l'appli Rezo Pouce :





STÉRILISEZ VOS CHATS !

Les refuges et associations sont saturés par l'accueil de chatons et chats errants, très souvent en mauvaise santé (notamment due à la consanguinité qui provoque, entre autre, des malformations internes et/ou externes qui peuvent engendrer une mort prématurée).

Pour les autres, ce sont des vies condamnées ou destinées à un avenir incertain.

Quelques chiffres alarmants :

En 4 ans, un couple de chat peut engendrer jusqu'à environ 20 000 descendants (1ère portée dès l'âge de 6 mois).

1 seul chaton sur 12 trouvera un foyer.

Ralentissez la prolifération féline dans les rues et campagnes, enrayez la misère animale, sauvez des vies : STÉRILISEZ !

Le prix des stérilisations pouvant varier d'un vétérinaire à un autre, n'hésitez pas à comparer.

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

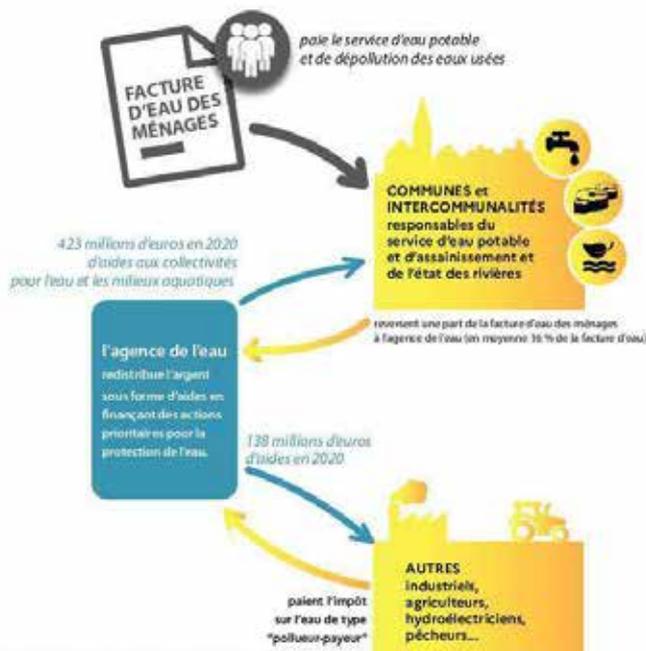
Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 81, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Mesdames et Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a vu pour notre communauté de Communes, comme pour toutes nos collectivités, beaucoup de complications pour nous réunir à cause de cette épidémie liée au covid19. Alors que nous pensions en être sortis, voilà que de nouvelles restrictions s'imposent à nous ; malgré tout, nous avons pu tenir nos réunions en audioconférence, visioconférence ou en présentiel quand cela fut possible.

Nous avons, au cours de cette année, pris des décisions fiscales fortes afin d'essayer de stabiliser l'équilibre financier de la 3CBO. Cela ne saurait suffire et nous devons trouver de nouvelles rentrées financières si nous voulons mener à bien tous nos projets. C'est pourquoi nous souhaitons créer une zone d'activité conséquente qui permettrait la venue de nouvelles entreprises ; certains investisseurs nous ayant déjà témoigné leur intérêt pour ce projet.

Nous avons également créé un service « sport » dirigé vers les associations, les jeunes et les adultes. Je suis convaincu que pour l'épanouissement d'un territoire il faille proposer à ses habitants des activités sportives et culturelles, ludiques et de qualité.

Les élus travaillent également sur le remplacement de nos déchetteries obsolètes par un Ecopôle et sur un projet de cuisine centrale afin que tous les enfants puissent manger des plats cuisinés avec des produits issus des maraîchers, agriculteurs et éleveurs de notre territoire.

Notre communauté de Communes avance. Nous devons faire de notre ruralité une force. Les modes de vie changent et je suis persuadé que notre 3CBO a des atouts forts et nous devons tout faire pour les mettre en valeur.

Communauté de Communes

FINANCES

- ⊙ Le service Finances a pu effectuer toutes ses missions en télétravail durant la période de confinement sur l'année 2020 ;
- ⊙ Le service s'est organisé afin de ne pas pénaliser les entreprises et payer au plus vite les factures de la 3CBO ;
- ⊙ Il a aussi accompagné les petites entreprises afin de les aider à se familiariser avec la plateforme de dématérialisation des factures qui est devenue obligatoire (Chorus Pro) ;
- ⊙ Le service Finances a versé rapidement les 140 578 € de subventions aux associations dont 30 000 € à « Bonjour Courtenay » et 20 328 € à la Région pour le fonds « Renaissance du Covid » ;
- ⊙ Il a également versé des aides Covid à hauteur de 184 740 € pour les entreprises du territoire ;
- ⊙ De plus 9 480 €, ont été remboursés aux usagers de la piscine pour les activités aquatiques.

Principaux indicateurs financiers de la 3CBO en 2020 :

954 872, 39 €
ÉPARGNE BRUTE (EB)

4 423 357, 84 €
STOCK DE LA DETTE
(DONT 4 302 357, 84 € DU BUDGET PRINCIPAL ET 121 000 € DU BUDGET ANNEXE PENSE-FOLIE)

4, 63 ANNÉES
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT
SOIT LE NOMBRE D'ANNÉES NÉCESSAIRE AU DÉSENETTEMENT DE LA 3CBO SI ELLE Y CONSACRAIT TOUTE SON ÉPARGNE (DETTE/EB)

482 848, 78 €
ÉPARGNE NETTE
(ÉPARGNE BRUTE MOINS LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE)

601 647, 77 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNUITÉ DE L'EXERCICE 2020
(CAPITAL + INTÉRÊTS)

4 545 718, 84 €
TRÉSORERIE
AU 31/12/2020

M. BETHOUL



CULTURE

MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque est un service gratuit ouvert à tous. Elle propose l'emprunt de livres, de magazines, de CD et de DVD, après inscription. Elle offre un accès à 6 postes informatiques connectés à Internet, à une collection de jeux de société pour s'amuser sur place.

Envie de regarder un film directement depuis chez vous, de consulter un livre numérique ou d'apprendre de nouvelles choses ? Le Département du Loiret offre un accès à des ressources numériques gratuites sur le site de la Loiretek, à tous les résidents du Loiret inscrits en bibliothèque.

Le partenariat avec la Médiathèque départementale permet l'arrivée fréquente de nouveaux ouvrages qui complètent les achats dans les librairies montargoises.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les agents interviennent dans les 6 structures Petite enfance de la 3CBO pour des ateliers manipulation de livres et lectures d'albums.

L'école maternelle vient travailler sur des thématiques précises autour des documents de la médiathèque : le cinéma, les arts, l'histoire...

Au total, plus de 150 élèves bénéficient de la médiathèque.

Le Centre de loisirs de Château-Renard vient régulièrement profiter des locaux et des collections de livres et de jeux.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La piscine de Château-Renard n'a pu proposer l'ensemble de ses activités dans des conditions normales que jusqu'au 15 mars pour l'année passée. Le reste de l'année n'a été que succession de fermetures complètes ou partielles en fonction de l'évolution des décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire.

PISCINE DE COURTENAY

Lors de l'été 2020, la piscine de Courtenay n'a malheureusement pas pu ouvrir ses portes malgré le succès de l'année précédente. En effet, la parution tardive des mesures gouvernementales conditionnant la réouverture des équipements recevant du public n'a pas octroyé un délai suffisant pour étudier, proposer et réaliser les travaux indispensables à sa mise en conformité liée à la COVID-19.

PISCINE DE CHÂTEAU-RENARD

Durant l'été 2020, la piscine de Château-Renard a maintenu une fréquentation constante et même légèrement supérieure : 2 300 entrées en 2020 contre 2 050 en 2019.

Néanmoins, les fermetures successives ont été mécaniquement très préjudiciables aux entrées durant le reste de l'année. Il a seulement été comptabilisé 13 000 baigneurs (30 000 en 2019) dont 6 000 scolaires (10 000 en 2019), et 7 000 passages pour le public et les cours collectifs (20 000 en 2019).

Il est tout de même encourageant de

constater que même sur de courtes périodes, des offres aux écoles du territoire et en activités à forte demande ont été optimisées : accueil d'une nouvelle école, création de créneaux supplémentaires en aquagym et aquabike.

Il s'agissait là des objectifs fixés pour 2020. Ces activités ont rencontré leur public et seront donc proposées à nouveau dès que possible.

PROJECTION 2021

En attendant les autorisations de réouvertures, déployer le personnel dans les structures suivantes : crèches, accueils de loisirs, médiathèque, pôle technique, pôle administratif.

Projet de réouverture avec élargissement des horaires d'activité pour le public en ALD et en situation de handicap.

Étude d'intégration du service piscine au futur service des sports : rédaction de projets d'établissement et de projets pédagogiques autour de deux axes principaux plus que jamais d'actualité :

- ⊙ développement de l'apprentissage de la natation au plus grand nombre
- ⊙ nouveaux cours collectifs, stages, projets communs avec les ALSH...
- ⊙ le sport loisirs/santé.

**569 route de Châtillon-Coligny 45220
Château-Renard tél : 02 38 95 25 15
Fax : 02 38 95 28 64**

Mail : accueil@3cbo.fr www.3cbo.fr

BIED ANIMATIONS LOISIRS SECTION DANSE

Isabelle CHAILLOUX : 06 34 21 42 26
bal.danse@yahoo.com

BIED ANIMATIONS LOISIRS SECTION FOOT

Anthony DREFFIER : 07 85 59 11 48
Mickaël LETHUMIER : 06 13 63 45 49

CLUB DES ANCIENS

Suzanne DE BROSES : 02 38 87 31 56

COMITÉ DES FÊTES

Jean Paul CEZEUR : 06 82 19 91 64

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA

Claude DUCREUX : 02 38 87 30 79
Pierre TEYSSANDIER : 02 38 87 17 63

HISTOIRE DU GÂTINAIS

Jean Paul THIERRY : 06 09 15 45 77

PASSION CABARET

Rodolphe CHAILLOUX : 06 29 88 44 68

LA MARELLE

Laëtitia BRAICHET : 06 51 57 40 62
lamarelle45210@gmail.com

LA TRUITE SELLOISE

Bruno COLANTUONI : 06 74 33 62 60

LES AMAZONES

Auréliette PETIT : 06 50 25 15 02
lesmamazones.cheer@gmail.com

LUDIK' ARTS

Svetoslav TATCHEV : 06 61 89 38 96
associationludikarts@gmail.fr

SCULPTEURS EN GÂTINAIS

Christian NACCACHE : 06 19 96 68 84

SYNDICAT DE CHASSE « SAINT-HUBERT »

Thierry BACHELIER : 02 38 87 31 80

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Richard SCHULER : 06 08 07 65 33

UNRPA

REPRISE D'UNE ACTIVITE NORMALE ?

Après 17 mois d'une période bien compliquée entre confinement, isolement, dé-confinement, vaccination, couvre-feu 19h, couvre-feu 23h etc ! Dans ce contexte sanitaire si particulier et au moment où petit à petit nous retrouvons certaines libertés, notre association a profité de ces opportunités pour, dans un premier temps, procéder à la distribution des timbres d'adhésion le 2/02/2021, tenir son AG le 26 juillet 2021 et organiser une sortie à Briare le 16/09/2021.

La mauvaise nouvelle, liée sans doute à la pandémie mais pas seulement est que nous avons perdu une dizaine d'adhérents. Ce chiffre est très inquiétant et peut remettre en cause à terme le maintien de notre section, il faut en être conscient. D'après la Présidente de la Fédération du Loiret, cette situation existe au plan national, avec de grandes difficultés à maintenir les effectifs et à continuer les activités.

RAPPEL : QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association compte 70 000 adhérents répartis sur le territoire en sections locales et fédérations départementales. Les quatre valeurs fondamentales sont :

LA PROXIMITÉ. LA CONVIVIALITÉ. LA SOLIDARITÉ. LA COMBATIVITÉ.

Notre projet associatif d'intérêt général vise à bâtir une société de tous les âges, défendre la retraite par répartition, améliorer les conditions de vie des personnes âgées, rassembler sans aucune discrimination, affirmer son indépendance de tout pouvoir quel qu'il soit. Un livret explicatif est disponible en Mairie ou à la demande à l'un des contacts de la section.



SORTIE LE 16/09/2021 À BRIARE

Cette sortie a été organisée en peu de temps, afin de retisser rapidement ce lien social qui nous a tant manqué. Le résultat nous a confortés dans notre démarche puisque 33 adhérents se sont inscrits. Nous nous sommes rendus en autocar à Briare pour cette sortie organisée en partenariat avec l'Office du tourisme appelé « PERLE DES CANAUX ».

De l'avis de toutes et de tous ce fut une riche et belle journée.

- A bord du petit train, cette balade commentée nous a fait découvrir, la ville, les bords de Loire, le pont canal et les canaux.

- A suivi une croisière-déjeuner à bord d'un bateau touristique.

- La journée s'est terminée par une visite guidée au musée des Deux Marines (Loire et canaux).

Nos activités culturelles et de loisirs sont ouvertes à tous même aux non-adhérents. Si nous désirons continuer à exister dans notre village, il faut se mobiliser, recruter et prendre conscience que le lien social et la solidarité en sont les vecteurs essentiels. Nous, les bénévoles, militons et s'investissons pour ces nobles causes. Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

www.lasellesurlebled.fr
www.unrpa.fr

claudeduceux@wanadoo.fr

**Téléphone : 02 38 87 30 79
02 38 87 17 63
(Pierre TEYSSANDIER).**

Football

HORAIRES D'ENTRAINEMENT

Enfants nés en 2016 et 2015
CATÉGORIE U7

Enfants nés en 2014 et 2013
CATÉGORIE U9

Entraîneurs M. Sylvain SALMON,
M. Alexandre GONCALVES et
Mme Karine BOURGEOIS

Entraînement mardi 18h00
à 19h30



SÉNIORS

match le dimanche après-midi

Entraîneurs M. Soeun HEM et
M. Sébastien LOUART

Entraînements mardi et
vendredi 19h30 à 21h30

UFOLEP

match le dimanche matin

Entraîneurs M. Christophe ORTH
et M. Mickaël LETHUMIER

Entraînement mercredi 19h30 à
21h30



Activités de 2020-2021

⊙ Chocolats de Noël et de Pâques
pour les enfants

Activités prévues pour 2021-2022

- ⊙ Noël des enfants du foot
- ⊙ Soirée club le mars 2022
- ⊙ Concours de pétanque en
avril-mai 2022
- ⊙ Tournoi du club le 18-19 juin
2022

MERCI À TOUS NOS SPONSORS !

Boulangerie Aux délices de la
Clery, Phil'Electric, Fourchette &
Bouchon, Garage Coeugnez, Bou-
cherie Delorme, Jess Elec, Max
Devost, Claude Duloisy, Boulan-
gerie Fritsch, Pension canine les
Petits Princes, Hureau, Intersport,
Nat-Immo, Pizza Regal, Caramel et
fleur de sel, Le Biquin d'Or, graph
pack, Imprimerie artisanale, Ana-
lyse auto, Institut d'Audrey, L'Ar-
cade, L'Émeraude...

Président : Antony DREFFIER

Tel : 07 85 59 11 48

Vice-Président : Mickaël LÉTHU-
MIER Tél : 06 13 63 45 49

Trésorier : Martin MARUSCHKA
Secrétaire : Marina LÉTHUMIER

Membres du bureau :
Alexy BEKKAYE, Jérôme MA-
CHIN, Sylvain SALMON, Claude
DULOISY, Christophe ORTH,
Sébastien LOUART.



Bied Animation Loisirs

**Toute l'équipe du BAL vous souhaite une
excellente année 2022**

Pour sa 19ème saison, et après de longs mois
d'arrêt, nous sommes heureux de retrouver
nos élèves et nous espérons que cette année
se déroulera le plus normalement possible.

- ⊙ Le modern'jazz pour les enfants et ados à
partir de 6 ans
- ⊙ La danse classique, pour les enfants à partir
de 6 ans
- ⊙ Les claquettes pour les enfants et ados à
partir de 8 ans



**NOTRE GALA ANNUEL SE TIENDRA
LES 10/11 ET 12 JUIN 2022
À LA SALLE POLYVALENTE.**

- ⊙ Cours de gym adultes (renforcement mus-
culaire) le mercredi de 18h45 à 19h45

Inscription possible en cours d'année

**Vous pouvez nous joindre au 06 34 21 42 26
bal.danse@yahoo.com ou sur notre page**



UNC



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU LOIRET

L'année 2021 était marquée par la pandémie Covid 19.

Nous n'avons pas pu programmer notre Assemblée Générale Statutaire et avons dû annuler nos deux repas annuels.

Notre objectif majeur pour 2022 reste d'actualité :

Accueillir les nouvelles générations d'origine et de confession diverses et leur transmettre la mémoire et les valeurs qui ont permis la création et le développement de la France.

Nous nous inscrivons également dans une participation active aux diverses manifestations d'associations amies et ainsi renforcer nos liens d'amitié et de fraternité.

Notre Assemblée Générale se tiendra le samedi 15 janvier à 10h30 dans la salle de réunion place de l'église (ancienne boulangerie)

Notre grand méchoui annuel est programmé pour le dimanche 4 septembre 2022, à partir de 12 heures, dans la salle polyvalente de La Selle sur le Bied.

Nous vous tiendrons informés individuellement de nos prochaines manifestations pour 2022.

(Sous réserves des mesures gouvernementales concernant l'évolution du Covid 19)

Le président : Richard Schuler

TEL. : 02 38 87 25 41

MAIL : richard.schuler862@orange.fr

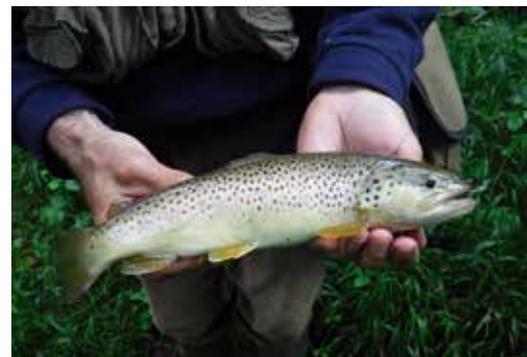
La Truite Selloise



La société « La Truite Selloise » a été créée en 1934. La Cléry est une rivière de première catégorie qui prend sa source à Egriselle le Bocage et se jette dans le Loing au niveau de Fontenay sur Loing.

Le parcours de la société s'étend sur 6,4 km, du lieu dit La Haie à Saint Loup de Gonois jusqu'à Caubert à la Selle sur le Bied. Notre société est indépendante et non réciprocaire. Lors de l'adhésion, il est remis un règlement intérieur. En 2021, il y avait 70 pêcheurs. La société procède, tous les 15 jours, pendant la période d'ouverture de la première catégorie (de la mi-mars à la mi-septembre) à un déversement de truites assuré, ainsi que l'entretien de la rivière, par des adhérents volontaires. Cette année, en raison de la pandémie, les journées de découverte de la pêche proposées aux CM1 et CM2 de l'école de La Selle sur le Bied n'ont pas pu avoir lieu mais nous espérons pouvoir renouveler l'opération en 2022.

Sauf en cas d'augmentation des tarifs du pisciculteur, le prix des cartes restera inchangé :



Adhésion de base (hors La Selle et St Loup) :

- ⊙ hommes : 130€
- ⊙ femmes : 105€

Adhésion particulière aux habitants de La Selle et St Loup :

- ⊙ hommes ; 105€
- ⊙ femmes ; 85€

Adhésion jeunes

- nés entre 2002 et 2003 : 65€
- nés entre 2004 et 2009 : 21€
- nés depuis 2010 : 10€

Vous pouvez nous joindre
au 06 74 33 62 60 (président)

06 21 21 69 73
ou 02 38 93 47 92 (trésorier)

Bruno COLANTUONI

Wings of Victory 44

BOURSE MILITARIA : UNE PREMIÈRE À LA SELLE SUR LE BIED

Le 10 octobre dernier, après bien des reports, l'association Wings of Victory 44 a pu enfin réaliser la manifestation à la salle polyvalente de la Selle sur le Bied, grâce au concours de Sellois passionnés tels Luc Dhuivonroux et René Autellet. Si le nombre des exposants était moindre que prévu initialement, pour cause de situation sanitaire, les matériels et véhicules présentés étaient de grande qualité pour la plus grande satisfaction de visiteurs motivés. Le bilan est positif et très encourageant pour une première, avec plus de 150 entrées ! Un grand merci aux organisateurs et à tous les participants, et rendez-vous en 2022 pour une prochaine édition. Le choix de notre site de La Selle sur le Bied s'avère très pertinent, à nous de le pérenniser !

Aurore Peloille, Présidente

**Renseignements
et inscriptions :**
06 99 88 81 90
wings.of.victory44@
gmail.com

Syndicat de Chasse

« SAINT HUBERT » LA SELLE-SAINT LOUP

RECETTE DE GIBIER AUX SAVEURS DU TERROIR GÂTINAIS... AVEC DES POMMES, DU CIDRE ET DU MIEL DE NOTRE TERROIR !

Un plat pas compliqué, qui mijote tout doucement, bien agréable à partager...

EPAULE DE SANGLIER CONFITE AU CIDRE

INGRÉDIENTS :

- ⊙ 1 épaule désossée (ou rouelle, poitrine, cuisse, etc.)
- ⊙ Moutarde
- ⊙ Thym
- ⊙ 1 cuiller à soupe de 5 baies
- ⊙ Sel, poivre, piment d'Espelette
- ⊙ 2 beaux oignons
- ⊙ 3 gousses d'ail
- ⊙ Miel liquide
- ⊙ 1 tomate
- ⊙ 1 poivron
- ⊙ ½ l de cidre

PRÉPARATION :

Préchauffer le four à 140°.

Prendre l'épaule, la mettre dans le plat, napper de moutarde, saler, poivrer, recouvrir de miel, rajouter autour les baies, le thym, le piment d'Espelette, les oignons épluchés et coupés grossièrement, les gousses d'ail, la tomate et le poivron coupés en dés, napper avec le cidre et placer le couvercle par-dessus (pour cela, une cocotte type « Römmertopf », en terre cuite, est parfaite).



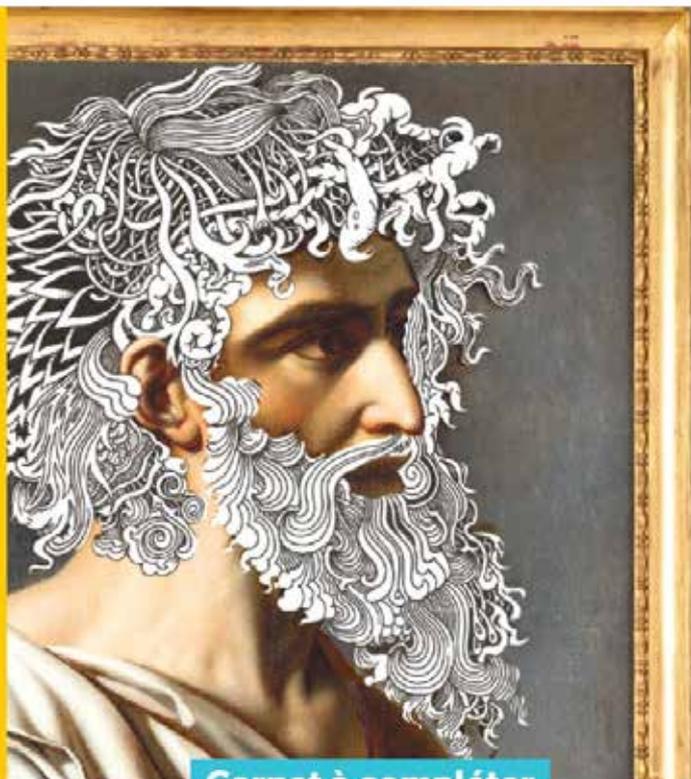
Enfourner pour une cuisson lente pendant 3h voire plus si nécessaire, ce qui permet à la viande de cuire en douceur tout en gardant son moelleux et de confire doucement grâce au miel.

Servir l'épaule avec une purée de pommes de terre, des pommes juste poêlées au beurre ou tout autre accompagnement selon le goût.

Un vin rouge léger ou encore du cidre brut seront parfaits pour l'accompagner.

(recette adaptée et réalisée par Christiane Preneux)

**Contact Syndicat de Chasse Saint
Hubert de La Selle - Saint Loup :**
président Thierry BACHELIER
02 38 87 31 80



Carnet à compléter

L'ATELIER DE GIRODET
AU FIL
DU LINE ART



Ludik'Arts

L'association Ludik'Arts propose depuis 2016 des cours de dessin et de peinture pour les résidents de La Selle sur le Bied et les Communes voisines. Ces cours sont destinés à un public large et varié : les enfants, les jeunes, les actifs et les seniors.

L'objectif de Ludik'Arts est d'éveiller, de façon divertissante, la curiosité, de peaufiner votre technique et d'offrir une activité passionnante et valorisante dans une ambiance d'échange et épanouissement.

Ludik'Arts propose également des ateliers thématiques aux centres de loisirs, maisons de retraite, maisons spécialisées et CE.

Les cours sont dispensés par S. Tatchev, illustrateur, peintre et dessinateur diplômé de l'école Estienne.

Il propose un apprentissage des techniques artistiques adapté au niveau de chacun pour ainsi vous permettre de donner vie à votre imagination.

Cette année encore, pour garantir la sécurité de tous, Ludik'Arts adapte son fonctionnement à la situation sanitaire. Une formule de cours particuliers vous sera proposée, ainsi que quelques stages de croquis et peinture en plein air au printemps et en été.

Des stages durant les vacances scolaires sont possibles sur demande.

Pour plus de renseignements :

Email : associationludikarts@gmail.com

<https://www.facebook.com/asso.ludikarts/>

Nouveau site internet : www.ludikarts.fr

Tél. : 06 61 89 38 96





Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Comme vous avez pu le constater suite au Covid 19 et les restrictions gouvernementales le Comité des Fêtes de La Selle sur le Bied n'a organisé aucune des manifestations prévues depuis plus d'un an et demi et nous en sommes désolés .

Pour l'année 2022 nous espérons pouvoir reprendre normalement toutes nos activités.

Vous êtes tous invités à l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 22 janvier 2022 Place de l'Église à 19 heures .

Président : Jean-Paul CEZEUR
Tél : 06 82 19 91 64



Sculpteurs en Gâtinais



LE BOIS

Né d'une graine enfouie dans la terre, l'arbre va grandir, s'élever droit et fort parmi ses congénères. Il est temps de l'abattre, en tirer poutres et planches pour construire le chalet qui nous abritera, son bois saura aussi nous fournir les meubles pour notre plus grand confort et nous chauffer l'hiver de ses flammes dansantes.

Le bois nous accompagne au long de l'existence, en mille et une façons il nous sera utile, pour en finalité être notre dernière demeure. Le bois c'est aussi cette matière généreuse riche d'essences diverses, colorées, odorantes, aux textures complexes, aux veines ocrées que le sculpteur va sublimer. Sous la gouge affûtée, le bois va prendre tournure, les formes naissent de l'outil. Bien qu'encore imparfaite, l'ébauche se précise en accord du sujet.

Le bois se donne peu à peu, se montre parfois rebelle dans ses fibres contrariées pour mieux se relâcher au contour d'une courbe.

Le bois poncé, ciré, se fera satin sous le doigt de l'artiste. Devenu sculpture exposée à vos yeux, il entamera enfin une nouvelle vie.

C'est pour toutes ces raisons que nous aimons le bois. La vocation de l'atelier est l'initiation à la sculpture sous toutes ses formes et matériaux. Malgré la crise actuelle, il n'a cessé de fonctionner, et de nouvelles œuvres ont été créées. Cette nouvelle saison, un atelier pierre va se mettre en place et permettra aux sculptrices et aux sculpteurs de découvrir une autre technique afin de parfaire leurs connaissances. Notre local est situé au 33 rue de Bretagne à la Selle sur le Bied.

Horaires d'ouverture : mardi de 14h30 à 18h. et samedi de 9h30 à 12h.

Pour tous renseignements :
M. Christian NACCACHE : 06 19 96 68 84



L'année 2021 a été marquée, tout comme 2020, par la crise sanitaire liée au coronavirus avec toutes les restrictions que cela a impliqué : confinements, couvre-feu, mesures prises par les autorités sanitaires pour lutter contre la propagation de cette épidémie avec pour conséquence un gros ralentissement de nos activités au sein de l'association.

Même si nous n'avons pas pu rouvrir nos ateliers du samedi, nous avons tout de même continué nos actions pour les enfants à commencer par la distribution de friandises pour Noël et Pâques ce qui nous a permis de retrouver les enfants et leurs familles pour un petit temps convivial et nous avons organisé divers petits concours : dessin et déguisement pour Halloween, sapin de Noël pour les fêtes de fin d'année, une chasse aux galets dans tout le village qui a bien occupé les familles cet été. Nous espérons tout de même finir l'année 2021 en beauté avec la 2nde édition du Bal des Petits Fantômes et notre Vide ta Chambre. Nous croisons les



doigts pour que 2022 nous permette de mener à bien tous nos projets et nous espérons reprendre nos activités chaque 3^{ème} samedi du mois à 14h30 avec les jeunes. Afin de concrétiser nos actions, nous avons besoin de personnes volontaires et investies, chaque bénévole sera un atout.

En attendant de vous retrouver physiquement, nous vous proposons des activités et des concours via notre page Facebook de la Marelle afin de poursuivre la lutte contre l'isolement et de permettre une continuité de sociabilisation entre les familles. N'hésitez pas à venir faire un tour et à participer.

Vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail : la-marelle45210@gmail.com, sur notre page Facebook : association la marelle ou nous contacter au 06 51 57 40 62.

Nous vous souhaitons une excellente année 2022.

L'équipe de la Marelle, Laëtitia, Aurélie, Marlène et Vanessa



Histoire du Gâtinais

1870-1871, LA GUERRE OUBLIÉE...

Les 6, 7, 11, 13 et 14 novembre dernier, ce sont près de 800 personnes qui ont visité l'exposition sur la Guerre de 1870, cette « Guerre oubliée ». Une période difficile, confuse, qui a précédé la révolte de la « Commune de Paris », et qui a été superbement rappelée à notre souvenir à travers le travail réalisé par les associations Histoire de Griselles et Histoire du Gâtinais. Panneaux richement documentés, tableaux et lithographies, objets, armes d'origine et documents d'époque venant le plus souvent de collections familiales sont la preuve que cette période a bel et bien laissé des traces dans l'Histoire, y compris notre mémoire locale.

Le spectacle du chœur La-Do-Ré, reprenant en costumes pas moins de 11 chansons de l'époque, reliées et entrecoupées de saynettes les replaçant dans leur contexte historique, a contribué à faire revivre cette période avec beaucoup de sensibilité et de conviction. L'émotion était perceptible !

Un franc succès pour cette manifestation parrainée par M. Frédéric NÉRAUD, Conseiller Départemental du Canton de Courtenay et Vice-président du Département du Loiret... et très honorée de la visite et de l'intérêt porté par M. François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire. Succès confirmé s'il en était besoin par le large écho de la presse régionale, comme en témoignent des extraits de La République du Centre et de l'Eclairer du Gâtinais.

Président, M. Jean-Paul Thierry
Chœur La-Do-Ré : direction Mme Jocelyne Huck

COMMERCANTS

AGENCE IMMOBILIERE

Nathalie FOUCHER
02 38 26 00 69

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Brigitte et Joël DELORME
02 38 87 30 11

« AUX DÉLICES DE LA CLÉRY » BOULANGERIE PÂTISSERIE

Marie-Laure et Loïc DOUCET
02 38 89 20 39
06 33 32 14 37

CREATION COIFFURE

Angélique / 02 38 87 35 52

GARAGE RENAULT

Jacqueline et Daniel PAS-
QUIER 02 38 87 30 69

RESTAURANT

« L'UNI VERRE SELLE »
Michel CARDON et Pierre
BEZILLE 02 38 89 11 56 /
07 86 68 41 05

L.M.P.J. TRAITEUR EVÈNEMENTIEL

Pierre BEZILLE 06 81 58 05 70
Impjloc@gmail.com

ARTISANS

PLOMBERIE CHAUFFAGE

Dominique HUREAU
02 38 87 33 73

COUVERTURE CHARPENTE

Didier MONTCEAU
02 38 92 02 22

MENUISERIE

Max DEVOST
02 38 87 34 08

ELECTRICITE GENERALE

Steve BOISTARD
06 21 71 80 00
Steve.boistard@gmail.com

COIFFURE A DOMICILE

Sophie CHATEAU
06 28 94 19 43

Charlène VALMORI
06 18 52 17 06

MULTI-SERVICES

Laurent JATTEAU
06 82 87 71 05

PRESTASCENE

(montage et location
de scènes)
Rodolphe CHAILLOUX
06 24 76 41 57

SARL RC MULTISERVICES

Rodolphe CHAILLOUX
06 24 76 41 57

PEINTURE

Frédéric LEFEVRE
02 38 87 33 77

SARL LES FRONDEAUX

Pierre VOGIN 02 38 87 31 44

TRAVAUX PUBLICS

Benoît CAZIER 02 38 87 33 57

CFVS TERRASSEMENT

Fabien LIONNET
06 27 56 04 74

TAXI TONY

02 38 07 04 74

AMBULANCES TONY

06 31 81 05 77

PRODUITS LAITIERS

Maud et Philippe GUENEL
02 38 87 31 13
La Hutte - Vente de lait les
lundis, mercredis, vendredis
de 18h15 à 18h30

UN JARDIN PRESQUE PARFAIT

Julien GUILLAUME
contact@unjardinpresque-
parfait.com 06 60 86 97 22

EDUCATION CANINE

Sophie MICHEL
06 59 98 22 17

Facebook :

Sophie Education canine
sophieduc@outlook.fr

PROFESSIONS LIBÉRALES

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

MM. DE SMET/WOLGUST/
COLLET 02 38 87 33 22

ENTREPRISES INDUSTRIELLES

LOUIS LEMOINE

02 38 87 34 50

BRISSON

02 38 87 30 66

ARTISTES

SCULPTEUR SUR VERRE

Natacha MONDON et
Eric PIERRE 06 73 36 76 77

POTIER

Francis LELOUP
02 38 90 91 74

ORCHESTRE

Patrice BEZILLE
02 38 87 32 19

FAMILLE ACCUEIL PERSONNES AGÉES

MARTINE PERRAULT

02 38 90 97 07

GÎTE RURAL

GINETTE BACHELIER

02 38 87 31 18

LA FERME GÂTINAISE

Maud GUENEL 06 24 93 71 82

MARCHÉ DU SAMÉDI MATIN

Place de l'Eglise :

FRUITS ET LÉGUMES

Marc GROENEWEG
Saint-Hilaire-les-Andrésis

FROMAGER

« Tout un Fromage »
06 73 34 35 56

AMBULANT PIZZA RÉGAL

Le mercredi de 17h30 à
21h00 Place de l'Eglise
07 71 60 39 43

MARAÎCHERS

Le Jardin des quatre saisons

19 les Couturiers
06 08 80 89 37

SANTÉ

TÉLÉCONSULTATION

www.healphi.com
02 38 92 70 98

INFIRMIÈRES

Audrey GUILLOT
06 24 14 77 79

OSTÉOPATHE

Arnaud DAULIER
07 83 91 32 33

KINESIOLOGUE GESTION DU STRESS

Marie-Christine GAUX
06 12 29 70 47
www.mcgaux.com

COACH SANTÉ / BIEN-ÊTRE / NUTRITION

Anne-Sophie RAOUL
06 89 91 48 49
annesophieraoul@gmail.com

Diététicienne

Marion ROMANO
Sur rendez-vous
06 37 39 75 75

Sophrologue

Lucie ROUSIER-
VERCRUYSSSEN
Sur rendez-vous
07 49 03 16 45



La Roue tourne...

Entre Robert Lambert et les moulins, c'est une longue histoire...

...une très longue histoire, et une très belle histoire ! Tout commence en 1935, le jeune Robert n'a que trois ans et demi, il vit déjà dans un moulin. Sur le Betz au nord de Dordives, c'est le moulin dit de la Folie, ce sera ensuite le moulin de Blennes sur l'Orvanne, où vivent ses parents.

Dans les années soixante, il y installe un atelier de mécanique de précision. Son intérêt pour les moulins ne faiblit pas : parallèlement à son activité industrielle, il saisit l'opportunité de reprendre un ensemble d'outillages pour la fabrication d'engrenages en bois. Ses temps libres seront alors consacrés à l'équipement de moulins toujours en activité, par le façonnage de dentures en bois, du cormier à l'époque.

En 1981, Robert fait l'acquisition du Moulin de la Haie, situé sur la Cléry cette fois-ci, à Saint Loup de Gonois. L'ensemble des bâtiments, en mauvais état, a été vidé de tous ses équipements...

Notre amoureux des moulins consacrera son énergie et ses loisirs à remettre le site en l'état. Retrouver des pièces d'origine, remonter la structure à l'identique, et en faire un lieu de vie agréable seront ses

priorités... une réussite ! concrétisée par l'ouverture annuelle au public de ce « micro musée » lors des journées du Patrimoine.

Le tout sans oublier d'être pragmatique, un moulin a pour fonction première de fournir de l'énergie. Si la meunerie ou le tannage des peaux ne sont plus d'actualité, le moulin produira... de l'électricité ! La vieille turbine retrouvée dans les poutres sera réhabilitée et un contrat avec EDF permettra une production autonome dès 1984.

Amoureux, mais aussi défenseur de ce patrimoine exceptionnel qui témoigne de l'intelligence des hommes depuis deux mille ans. Le danger ? La mise en application de la directive européenne 2000/60/ CE du 23 octobre 2000, qui fixe le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. La traduction en Droit français de cette Directive par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable établit la notion de « continuité écologique ». Sous ce terme abscons, et bien d'autres expressions édulcorées de la « novlangue », telles que la « renaturation » des rivières, se cache une triste réalité : le démantèlement des ouvrages hydrauliques, la suppression des barrages, l'effacement des clapets, la levée des obstacles,

la destruction des seuils et chaus-sées, le tout sans aucun fondement scientifique, actions absolument pas exigées par la Directive.

Contrairement à la quasi-totalité des rivières de France, la Cléry semble pour l'instant avoir échappé à cette folie destructrice, et c'est certainement un peu grâce à l'implication de Robert au sein de L'ABC (Association du Bassin de la Cléry), filiale de la FFAM (Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins).

Le combat n'est pas fini... en attendant, Robert tenait à rétablir la roue de son moulin dans son état d'origine. Ses 89 ans ne l'ont pas empêché de mettre la main à la pâte, et d'aider avec quelques bénévoles, les remarquables artisans encore capables de réaliser cette prouesse : Rode pour la ferronnerie, Bonnichon pour le bois, France-Canada pour le montage.

« La roue tourne », c'est un dicton, c'est également une réalité que les Sellois pourront admirer aux prochaines journées du patrimoine... et ils partageront la passion de Robert Lambert, la mémoire vivante de nos moulins !

**Le Moulin de la Haie,
Saint Loup de Gonois
(écrit par René AUTELLET)**





PLANNING 2022

Janvier

Mardi 11 à 11h
Assemblée Générale
UNRPA « Ensemble
et Solidaires »

Samedi 22 à 18h30
Assemblée Générale
Comité des Fêtes

Samedi 22
Assemblée Générale
La Marelle

Mars

Dimanche 27
Repas des Anciens de la
Commune Municipalité

Avril

Dimanche 10
Élections présidentielles

Mi-avril
Comptage Coqs
Chanteurs Syndicat
de Chasse

Samedi 9
dimanche 10
Vide Ta Chambre
Comité des Fêtes
et Ludik'Art

Dimanche 24
Élections présidentielles

Mai

Dimanche 8 à 10h30
Commémoration
Nationale - Municipalité

Dimanche 15
Foire aux végétaux
Comité des Fêtes
Salle polyvalente

Date à confirmer
Cyclisme - Guidon
Chalettois Championnat
régional

Juin

Samedi 4
Fête des Voisins
Comité des Fêtes
Salle polyvalente

Vendredi 10
au dimanche 12
Gala de Danse Bied
Animation Loisirs

Mardi 14 juin à 20h
Chorale des enfants

Samedi 18
Tournoi de foot
nocturne Bal Foot

Dimanche 19
Tournoi de Foot
Bal Foot

Vendredi 24
Assemblée Générale
Bal Foot

Samedi 25
Fête de la Musique
Comité des Fêtes

Dimanche 26
Méchoui - UNC

Juillet

Jeu 14 à 16h
Fête Nationale

à 22h Retraite
aux flambeaux

à 22h30 Feu d'artifices
Municipalité et Comité
des Fêtes

Août

Dimanche 14 Brocante
Comité des Fêtes

Septembre

Vendredi 23
Assemblée Générale
Sculpteurs du Gâtinais

Octobre

Dimanche 2
Marche
Comité des Fêtes

Samedi 8 et dimanche 9
Bourse Militaria Win44

Jeu 20
Repas des Bénévoles
La Truite Selloise

Samedi 29
Halloween Bal des Petits
Fantômes - la Marelle

Dimanche 30
Vide ta Chambre
La Marelle

Novembre

Vendredi 11
Commémoration
Armistice
Municipalité

Décembre

Vendredi 2
Marché de Noël
Comité de Parents
d'élèves

Samedi 3
Noël des enfants
de la Commune
Comité des Fêtes

Samedi 10
Marché de Noël
Comité des Fêtes

*Tous les jeudis
après-midi, le
« Club des Anciens »
vous donne
rendez-vous pour
un moment convivial
autour de jeux
divers et goûter*

MAIRIE

18 rue du Limousin
45210 La Selle sur le Bied
Tél. : 02 38 87 30 02
Fax : 02 38 87 32 65
mairie-la-selle-sur-le-bied@
wanadoo.fr
www.lasellesurlebied.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
lundi, mardi, jeudi, vendredi et
samedi matin de 9h à 12h
mardi et jeudi de 14h à 18h30.

(Sous réserve de modifications suite
au virus COVID-19 et aux restrictions
gouvernementales qui suivent)

